

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Où Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

J U I N 1744.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

LA CLEF DU CABINET³⁹¹

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Juin 1744.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
HOLLANDE, en ANGLETERRE, &
aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

HOLLANDE. Ce fut le 21. Avril que le Marquis de Fenelon, Ambassadeur du Roi de France, revint de *Paris* à *La Haye*. Nous avons annoncé le mois passé son retour. Le lendemain il conféra avec les principaux Membres du Gouvernement ; & ayant demandé dans cette conference une audience publique des Etats Généraux, il y fut conduit le 23. en cérémonie par deux Députés de l'Assemblée de L.^gH. P. avec un cortège de 74. Carrosses, tant à 6. qu'à 4. & à deux chevaux. Voici le Discours que ce Seigneur fit aux Etats Généraux.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

C'Est par les ordres du Roi mon Maître que je reviens auprès de Vos Hautes Puissances, pour leur déclarer, en son nom, que quelque parti

I.

Harangue
du Marquis
de Fenelon.

Cc 2

que

que Sa Majesté soit obligée de prendre, Elle conservera jusqu'au dernier moment, les principes qui vous ont attiré tant de marques de l'affection qu'Elle a toujours eue pour votre République. V. H. P. pourront se rappeler, qu'ayant été choisi par le Roi, pour me rendre auprès d'Elles, j'y arrivai il y a 19 ans, dans les circonstances que la Cour de Vienne venoit de former l'établissement d'une Compagnie à Ostende, dont le Commerce auroit détruit celui de vos Sujets. Cette Cour, peu touchée de la foi des Traités, & oubliant les obligations encore récentes qu'Elle vous avoit, se conduisoit envers vous, suivant son principe invariable de rapporter tout à ses intérêts particuliers, & de croire que quand on s'est sacrifiée pour Elle, on est suffisamment récompensé par le mérite d'avoir travaillé pour sa grandeur. Enflée du degré de puissance auquel Elle étoit montée par vos efforts, pendant une guerre de 12. années, Elle tiroit avantage de l'affoiblissement de vos forces, (triste fruit de tout ce que vous aviez fait en sa faveur) pour fouler aux pieds les stipulations sous lesquelles vous lui aviez remis les Pays-Bas. Elle formoit dans votre voisinage, l'établissement d'un Commerce dans les Indes, qui devoit anéantir le vôtre. Elle ne répondoit à vos plaintes & à vos représentations, que par des hauteurs & d'injustes refus. Envain la Cour Britannique, animée par le même intérêt de Commerce que V. H. P. joignoit ses instances aux vôtres. Son appui vous étoit inutile. La Cour de Vienne n'eut, pour ne rien dire de plus, que de l'indifférence à vous faire éprouver de sa part, jusqu'au moment où elle vit la France prendre en main votre cause. Je fus chargé par le Roi mon Maître de vous présenter une main secourable. Ce furent les premières fonctions de mon ministère
auprès

auprès de vous ; & les Illustres Membres , devant qui j'ai l'honneur de parler , savent parfaitement que l'intervention de la France fut le principe & la source de tout ce qui vous a été par la suite successivement accordé.

L'empressement de V. H. P. quoique juste en lui-même , par l'abolition entière du Commerce qui s'étoit élevé au préjudice de vos Sujets , servit aux vûes de ceux qui ne pouvoient souffrir de vous voir mettre votre principale confiance dans le soutien de la Couronne du Roi mon Maître. Vous fûtes entraînés dans des engagements que l'appui de Sa Majesté vous auroit épargnés. Ce fut à regret qu'Elle vous les vit contracter , mais néanmoins sans que ses sentimens à votre égard en aient été altérés. Elle se reposa sur ce que les plus prévoyans d'entre vos sages Républicains sentoient dès lors toutes les conséquences qui en pouvoient résulter , & le besoin de se tenir fortement unis contre l'abus que l'on en voudroit faire au préjudice de ce que vous devez à l'amitié du plus ancien de vos Alliés.

La Cour de Vienne n'a point démenti , dans l'exécution du Traité qui fut fait alors , l'esprit d'injustice & de hauteur qui avoit dirigé sa conduite à votre égard. Elle s'est montrée aussi lente que peu sincère dans l'accomplissement de ce qui y étoit stipulé en votre faveur. En effet , avec quelle lenteur a-t-elle procédé pour déraciner , dans le principe , le Commerce dont on vous avoit promis l'abolition , en vous la faisant acheter à un si haut prix ; & combien de fois vous êtes-vous plaints , & toujours inutilement , de l'inexécution des promesses qui furent faites à votre République sur un autre objet intéressant ; promesses , qui non seulement sont demeurées sans exécution , mais qu'il n'est même

plus au pouvoir de la Cour de Vienne, de remplir ? C'est cependant sur ce même Traité, si peu religieusement observé dans ce qui vous intéressoit, que la Cour de Vienne a fondé ses espérances, pour vous précipiter dans toutes les mesures qui seroient conformes à ses vûes.

Jamais la guerre que la violence faite à la Pologne rendit nécessaire, ne se seroit allumée, si la Cour de Vienne ne s'étoit fait l'illusion de croire, qu'Elle pouvoit tout oser & tout entreprendre, & que vous ne pourriez vous dispenser de prodiguer de nouveau le sang de vos peuples, & d'épuiser vos richesses, pour la soutenir & la seconder dans tous les projets que lui suggéroient son injustice & son ambition.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Vous fîtes alors une épreuve bien sensible des sentimens du Roi mon Maître pour vôtre République. La Cour de Vienne, par l'abandon presque total où elle laissoit les Pais-Bas, contre la lettre & l'esprit des Traités particuliers que vous avez avec Elle, n'avoit en vûe que d'exciter Sa Maj. à les attaquer, afin de vous entraîner dans la guerre, & de faire ensuite retomber uniquement sur vous, les fraix & les risques de leur conservation : Mais Sa Maj. conduite par les égards qu'elle voulut vous marquer, préfera de porter ses armes dans des Pays éloignés de ses frontieres, malgré les inconvéniens & les dépenses immenses qui sont inséparables de toute guerre que l'on fait loin de chez soi ; & vous ne pourrez jamais effacer de vôtre souvenir, la facilité avec laquelle elle se prêta à vôtre désir, pour assurer la neutralité des Pays-Bas.

La modération du Roi, à laquelle j'ai eue satisfaction de vous voir rendre toute la justice qui lui étoit

étoit dûe, mit des bornes au succès de ses armes, & rendit le calme à l'Europe. Vous savez, Hauts & Puissans Seigneurs, que Sa Majesté désira de vous en voir devenir les Pacificateurs, & qu'il ne tint pas à Elle, que votre République ne recueillit en entier le fruit d'avoir su vous maintenir dans un sage milieu entre les Puissances belligérantes.

La guerre s'étant rallumée après la mort de l'Empereur, le Roi mon Maître a perseveré dans les mêmes sentimens à l'égard de votre République; & si la tranquillité des Pays-Bas n'est point assurée, comme elle le fut en 1733., ce n'est pas que Sa Maj. n'ait fait connoître, à diverses reprises, la disposition où Elle étoit d'en user de même qu'alors, & de continuer de poser pour base de tous ses plans, la conservation du repos dans des Provinces aussi voisines de vos frontieres. Messieurs les Députés, qui composent votre Assemblée, savent tout ce que le Roi m'a fait tenter auprès de vous, en rendant vos principaux Ministres les dépositaires de ses plus secrettes pensées, soit pour rétablir la tranquillité de l'Europe, soit pour assurer la vôtre en particulier.

Sa Majesté, dans le soutien qu'Elle a donné à ses Alliés, n'a eu en vue que de ne les pas laisser traiter moins favorablement que l'ont été les Princes à qui la Reine de Hongrie, dirigée par les conseils de la Cour Britannique, s'est crüe obligée de faire des cessions importantes, dans lesquelles cette Princesse n'a rien trouvé d'incompatible avec son droit de succéder seule aux Etats du feu Empereur & avec l'indivisibilité de la Pragmatique-Sanction. En effet, la Cour de Vienne avoit autorisé le Roi mon Maître à croire que la négociation, dans laquelle Elle n'avoit pas refusé d'entrer avec Sa Maj. depuis la signature du Traité de

1733. pour examiner le fondement des prétentions & des droits antérieurement acquis de la Maison de Baviere, étoit une négociation sérieuse. Elle fut suivie, de part & d'autre, jusqu'à la mort du feu Empereur, & peut être en seroit on venu à une conciliation, si ce Prince avoit vécu plus longtemps; mais sa mort fit évanouir toutes ces espérances.

Si Sa Majesté, en venant au secours de ses Alliés, eût été capable de se laisser séduire par l'ambition d'aggrandir ses Etats, la Reine de Hongrie lui en a offert des moyens aussi peu compatibles avec l'étendue qu'Elle donne aux prérogatives de sa Pragmatique, qu'avec ce qu'Elle professe auprès de vous, sur le sujet des Pays-Bas. Mais Sa Majesté n'avoit d'autre désir que de procurer la satisfaction de ses Alliés, par une conciliation juste & équitable. Elle ne douta point que le moment n'en fut venu, lorsqu'en dernier lieu, l'Empereur eut accepté la médiation que l'Empire offroit, & dont V. H. P. ainsi que le Roi de la Grande-Bretagne, furent invitées à partager l'honneur. On auroit dû croire que cette circonstance détermineroit la Reine de Hongrie, à accepter une entremise qui lui seroit devenue si favorable par les bons offices des deux Puissances auxquelles l'Empire s'adressoit. En même-temps, que doit-on penser de son éloignement pour une méthode si conforme à ce que prescrivent, en pareille conjoncture, les Loix & les Constitutions du Corps Germanique? Et quelle Puissance doit-on regarder comme ennemie des Libertés de l'Europe, (nom si respectable, mais si souvent profané) ou celle qui souhaite l'exécution de ces Loix, ou celle qui s'y refuse, ou s'y oppose? V. H. P. Elles-mêmes auroient-elles laissé sans réponse cette invitation de l'Empire, si vous n'aviez point été retenus par l'embarras

L'embarras d'avoir à faire connoître le peu de disposition que vous trouviez dans les Cours de Vienne & de Londres, à goûter ce qui étoit si propre à arrêter le progrès du trouble & à l'éteindre, mais en même-tems si contraire à leurs vûes pour rendre l'incendie général?

Le Roi mon Maître en rappelant d'Allemagne ses Armées, dès que l'Empire eut offert cette médiation, & que l'Empereur l'eut acceptée, a suffisamment montré combien il souhaitoit la fin de la guerre; mais quel fruit Sa Majesté a-t-elle retiré de son désir à donner commencement au rétablissement du calme dans l'Empire? L'on s'en est prévalu pour qualifier de foiblesse toutes ses démarches, venir insulter les frontieres de la France, & essayer de pénétrer dans le cœur du Royaume. Quel gré a-t-on su au Roi de la marque de confiance qu'il vous a donnée, en offrant de remettre à votre garde la Ville de Dunkerque? Sa Maj. l'auroit exécuté très-volontiers, dans le principe où Elle étoit de n'en venir qu'à l'extrémité au parti d'y rétablir des Fortifications capables de garantir cette Ville & ses habitans, contre les projets que la Cour de Londres annonçoit hautement. Son Ambassadeur n'avoit il pas articulé lui même en termes formels, jusques dans un Mémoire public à V. H. P. le dessein de réduire Dunkerque en un hameau de Pêcheurs?

Sa Maj. n'a rien oublié pour ramener enfin l'esprit de paix : Mais ses démarches pour y parvenir, & toutes les marques qu'Elle a données de retenue & de modération, n'ont fait qu'enorgueillir les Cours de Vienne & de Londres, & les rendre plus audacieuses à former les plus sinistres projets contre sa Couronne, & à enfreindre toutes les regles & les bienséances même les plus communes : Violation de

territoire ; saisies arbitraires de Vaisseaux non restitués ; infraction d'une Neutralité mandée & presque aussitôt oubliée ; langage injurieux de leurs différens Ministres ; expressions offensantes dans tout ce qui sort de leurs plumes ; duretés de la Cour de Vienne envers les prisonniers François , exercées contre toutes les loix de la guerre & les stipulations expresses du Cartel ; efforts publics & connus de cette même Cour , & de celle de Londres , pour susciter toutes les Puissances contre la France ; leurs vastes projets annoncés contre-elle avec éclat dans toute l'Europe ; leurs tentatives à la fin de la dernière campagne , pour attaquer l'Alsace ; les Déclarations , aussi téméraires que dénuées de pudeur , qu'on a fait répandre sur les frontieres du Royaume : Tant de pernicieux desseins contre la Couronne du Roi mon Maître , & tant d'offenses réitérées n'ont pas permis à Sa Maj. de différer plus long-tems à déclarer la guerre à ces deux Puissances.

Sa Maj. veut agir à découvert , & ne prend point de résolution qu'Elle ne puisse avouer ; mais on ne doit pas s'attendre qu'Elle néglige aucun des moyens que la guerre autorise. Par quelle prérogative singulière seroit-il permis au Roi de la Grande-Bretagne , de s'avancer jusques sur les frontieres de la France , pour les attaquer , sans que le Roi mon Maître pût en user de même à son égard ? Les auxiliaires de la Reine de Hongrie sont-ils donc en droit de faire des entreprises contre ceux de l'Empereur , que ceux-ci ne puissent pas également former contre ceux de la Reine de Hongrie ? Et qui doit être taxé de violer les Loix qui assurent la paix & la tranquillité des Nations , ou celui qui a commencé gratuitement des hostilités contre un Etat qui n'étoit en guerre déclarée avec aucune Puissance , ou celui qui ne fait qu'user de représailles ?

Les titres fastueux que s'arroe la Cour de Londres, sont démentis par toute sa conduite. Elle s'annonce par tout comme protégeant la liberté de la Navigation, & rien ne s'eroit mieux à un Roi assis sur le Trône d'Angleterre; mais que résulte-t-il au contraire de l'exécution des ordres qui émanent de la Cour de Londres & de son Ministère, sinon l'anéantissement de cette même liberté, & une violation ouverte de tous les Traités, où la Nation Britannique est intervenue pour l'assurer? Vos H. P. savent, par leur propre expérience, qu'il n'y a point de Navire qui soit à l'abri des violences que le Ministère de Londres favorise. Cette Cour, sous prétexte de la balance & de l'équilibre du pouvoir, voudroit s'attribuer un despotisme universel. Pour exercer ce qu'elle appelle la défense des Libertés de l'Europe, elle trahit celle de l'Empire, qu'elle a toujours sacrifiée aux intérêts de la Maison d'Autriche; conduite moins excusable encore aujourd'hui, puisque le Roi de la Grande-Bretagne, comme Membre de l'Empire, est soumis à ses Loix & à ses Constitutions, qu'il ne peut enfreindre sans compromettre ses dignités & ses Etats en Allemagne. Elle opprime une République d'Italie, dont les forces ne lui laissent point appréhender le ressentiment. Elle en usa de même envers la Suede, quand elle la vit accablée par trop de puissans ennemis, pour pouvoir leur résister. Son intérêt particulier devient toujours la Cause commune; c'est un nom que l'on fait réentir en toute occasion. Cette Cause prétendue commune n'intéresse cependant que les seules Cours de Londres & de Vienne. Encore celle-ci en seroit-elle exclue, si elle cessoit de se montrer docile à toutes les volontés de la première. Ce grand zèle pour l'indépendance des autres Puissances se borne uniquement à celles qui veulent bien se dévouir aveuglément

ment à ce qu'exige de leur part celle de Londres ; & s'assujettir à seconder tous ses projets. Ennemie de toutes les Cours où elle n'a pas la première & la principale influence , elle met tout en œuvre pour se la procurer. La Constitution actuelle de votre République n'est peut-être pas ce qui se concilie le mieux avec les vûes & les desseins secrets du Roi de la Grande-Bretagne. Vous savez , Hauts & Puissans Seigneurs , combien l'on a fait d'efforts pour tâcher d'inspirer à V. H. P. toute l'animosité du Gouvernement de Londres & d'Hannover contre la France , & que ne pouvant vous y déterminer , on s'est réduit au système de vous engager pas à pas dans des mesures qui pussent vous conduire successivement à adopter , comme malgré vous , des projets qu'on a tâché , avec art , de ne vous point laisser envisager trop tôt , dans la certitude où l'on étoit , que votre sagesse & votre prudence vous les auroient fait rejeter. Peut-être en est-il d'autres plus cachés , dont la haine contre la France est le voile qui sert à en couvrir les motifs , & qui pourront tendre , de plus d'une manière , au bouleversement de la Constitution intérieure de votre Etat : Mais je ne m'ingérerai point d'approfondir cette matière , sur laquelle vous devez connoître & mieux sentir que moi ce que vous avez à appréhender. Les Annales de votre République indiquent suffisamment ce qu'il ne m'appartient pas de vous rappeler.

Dans les partis que le Roi mon Maître prend , & qu'il ne prend qu'à regret , il auroit voulu pouvoir continuer à pousser ses égards pour V. H. P. & pour leur voisinage , jusqu'à se dispenser d'attaquer la Reine de Hongrie dans ses possessions des Pays-Bas ; mais quel moyen a-t-on laissé à Sa Majesté de s'en abstenir ? Comment peut-elle , autrement qu'en prévenant ses ennemis , se garantir de l'usage qu'on ne

tarderoit pas de faire , pour envahir sa propre frontiere , de ce même Pays-Bas qu'elle auroit respecté ? Les puissantes forces qu'on y a ramenées de dessus le Rhin , ne sont-elles pas les mêmes qui composoient l'Armée combinée , qui désoleroit aujourd'hui l'Alsace & la Lorraine , conjointement avec la Soldatesque Hongroise , si on avoit pu effectuer le projet d'y pénétrer ? Le Roi peut-il voir cette même Armée répandue tout du long de ses frontieres du Pays-Bas , sans se servir de tous les moyens que Dieu lui a mis en main , pour les tenir à l'abri d'être envahies , en se mettant le premier en campagne ? V. H. P. pourroient-elles attendre , avec quelque lueur de justice , que Sa Maj. s'abstint d'attaquer ses ennemis , d'un côté où elle-même n'a aucune sûreté qu'elle ne sera point attaquée ? La persuasion même de l'inclination déterminée que V. H. P. conserveroient pour le maintien du repos dans leur voisinage , pourroit-elle rassurer contre des vûes toutes contraires de la part de ceux qui ont si publiquement & si constamment montré , qu'ils n'aspiroient qu'à rendre le trouble général ? V. H. P. ne furent-elles pas les premières à prendre l'alarme du transport des troupes d'Angleterre dans les Pays-Bas ? Ne marquerent-elles pas la juste défiance qu'elles en concevoient , en témoignant dans leur réponse du 19. Mai 1742. au Comte de Stair & à Mr. Trevor , leur surprise & leur peine , qu'on allât actuellement procéder au transport de ces troupes , sans qu'on leur en eût donné aucune connoissance ? Cependant , n'est-ce pas le passage de ces mêmes troupes , qui , par progrès successifs , a conduit V. H. P. jusqu'à joindre enfin son Détachement des leurs à celles-là , dans le tems qu'elles étoient en mouvement pour agir hostilement contre Sa Maj. & favoriser l'invasion d'Alsace.

Il faudroit que Sa Maj. se fît violence pour se répondre

répondre à soupçonner de l'artifice dans la résolution du 19. Novembre 1741. que V. H. P. lui firent communiquer par leur Ambassadeur en France, en même-tems qu'elle me fut remise à La Haye. V. H. P. y déclaroient : Qu'à la vérité, depuis quelque-tems, Elles avoient augmenté leurs troupes ; mais que cette augmentation & celles qu'Elles pourroient encore faire, ne pouvoient donner aucun ombrage à personne, & beaucoup moins encore à la France, parce qu'elles n'avoient d'autre objet que leur sûreté & défense... &c.

Cette déclaration si formelle n'a pas empêché que les augmentations faites dans vos troupes, n'aient servi ensuite à faciliter le succès des instances que l'on vous faisoit d'accorder un Corps de 20. mille auxiliaires à la Reine de Hongrie, & que ceux à la disposition de qui il passoit, ne destinoient à rien moins qu'à lui faire partager l'invasion de l'Alsace & de la Lorraine.

Dans ces circonstances le Roi peut il faire dépendre sa sûreté de votre persévérance contre ce que la Constitution de votre Gouvernement ne vous laisse pas toujours libres de détourner à votre gré ? Mais en même-tems que Sa Maj. se détermine à ne se laisser pas prévenir dans le Pays-Bas, & à y aller chercher le premier son ennemie, Elle a voulu user envers V. H. P. d'une franchise qui leur sera une nouvelle preuve de sa candeur. Elle m'a ordonné de me rendre auprès d'Elles, pour leur faire part de la résolution qu'Elle a prise, & qu'Elle est sur le point d'exécuter.

J'ai ordre, en même-tems, Hauts & Puissans Seigneurs, de vous déclarer, que dans tous les partis auxquels le Roi ne se détermine que parce qu'on l'y a forcé, il n'a en vûe que de surmonter, par la vigueur de ses armes, l'inflexibilité que les
deux

deux Cours, ennemies de la Paix, ne cessent d'opposer à tout ce qui pourroit conduire au rétablissement de la tranquillité publique.

La satisfaction de Sa Majesté sera grande, si dans le compte que j'aurai à lui rendre à mon retour d'auprès de V. H. P. Elle voit autant de disposition de vôtre part, qu'il y en aura toujours de la sienne, à tendre au même but de faire tout servir à vaincre les obstacles à la Pacification générale, & à en avancer le grand ouvrage sur un pied solide & équitable pour tous. C'est l'unique objet que Sa Majesté se propose dans ce qu'Elle va entreprendre.

Hauts & Puissans Seigneurs, en recevant les ordres du Roi mon Maître que je viens d'exécuter, j'ai ressenti vivement mon bonheur d'avoir à reparoitre devant Vos Hautes Puissances; mais il sera pour moi de bien courte durée; l'honneur que j'ai d'être nommé un des Lieutenans-Généraux de de l'Armée Sa Majesté qui doit agir dans les Pays-Bas, ne me permettant pas de différer d'en aller remplir les fonctions.

Le Marquis de Fenelon, après avoir prononcé ce long discours, en delivra, selon la coutume, une copie signée, & retourna ensuite à son Hôtel avec le nombreux cortège dont il étoit accompagné en venant à l'audience. Comme ce Seigneur faisoit état de partir peu de jours après pour retourner à Paris, le Président des Etats Généraux alla le 25. lui souhaiter de leur part, un heureux voyage. Le 26. L. H. P. ont été assemblées extraordinairement sur une réponse à donner au Mémoire du Marquis, & l'ayant invité le même jour à une conférence qui s'est tenuë à la Sale de Treves, il lui a été déclaré que comme la République ne pourroit voir d'un œil indifférent,

indifférent , qu'on attaquât les Pays-Bas Autrichiens , elle espéroit que Sa Maj. Très-Chrétienne voudroit bien différer encore à le faire ; parce qu'elle avoit résolu de lui envoyer une Ambassade extraordinaire , pour tâcher d'amener les choses à une trêve , & de procurer le rétablissement de la paix. La conférence a duré plus d'une heure. Le Marquis de Fenelon y a reçu , avec des marques de satisfaction , la déclaration qui lui a été faite , & le lendemain 27. il partit de La Haye , prenant sa route par Maëstrecht & Liège , pour se rendre auprès du Roi son Maître.

II.
*Ambassade
de extraordina-
ire en
France.*

Le 30. les Etats Généraux nommerent à l'Ambassade extraordinaire , dont il est fait mention dans leur déclaration au Marquis de Fenelon , Mr. Unico Guillaume Comte de Wassenae , Seigneur de Twickel , Député du Corps des Villes de Hollande au Collège de l'Amirauté de la Meuse ; & les instructions lui ayant été remises , il partit le 8. Mai , pour aller exécuter la grande commission dont il est chargé auprès du Roi de France , laquelle a pour objet principal l'obligation où est la République de satisfaire au contenu de l'Article V. du Traité conclu en 1678. entre Elle & la Cour de Londres. Or , il est stipulé par cet article ,
 « qu'en cas d'une rupture ouverte , celui des
 » deux Alliés qui ne sera pas attaqué , devra
 » rompre deux mois après la première réquisition de celui qui sera déjà en rupture ; mais
 » que pendant cet intervalle il fera tous ses
 » efforts , par le moyen de ses Ambassadeurs ,
 » ou autres Ministres , pour ménager un accommodement équitable entre l'agresseur & l'attaqué ; & qu'il donnera néanmoins , pendant
 » ce tems-là , un puissant secours à son Allié ,
 » demeu-

demeurant toutefois à la disposition de celui « qui sera en rupture, de continuer à jouir de ce secours, au cas que les conjonctures de « l'état des affaires lui en fissent préférer l'effet « à la rupture ouverte de son Allié. » Le Comte de Walsenaer a ordre, en conséquence, de déclarer à Sa Maj. Très-Christienne, que ce ne sera jamais qu'avec beaucoup de regret, que les Etats Généraux se verront obligés de prendre part à la guerre contre Elle; mais que se trouvant actuellement requis par le Roi de la Grande-Bretagne, leur Allié, de satisfaire au contenu du Traité de 1678. ils ne peuvent s'écarter en cette occasion de l'exactitude avec laquelle ils sont accoutumés de remplir leurs engagements, & que pénétrés d'horreur des maux que la guerre entraîne après soi, rien ne leur seroit plus agréable que de pouvoir employer avec succès, le peu de tems que le Traité leur accorde pour faire encore agir leurs bons offices. Le même Ambassadeur est aussi chargé de solliciter le Roi Très-Christien, par toutes les considérations qui peuvent le toucher, de suspendre sa résolution contre les Pays-Bas, jusqu'à ce que l'on ait tenté de nouveaux moyens d'amener les choses à une conciliation.

Voilà le contenu des instructions données au Comte de Walsenaer, & qui sont telles, qu'il déclarera, vraisemblablement, à la Cour de France, que tous les Pays-Bas Autrichiens, formant la barrière de la République, selon la teneur du Traité d'Utrecht, cette Cour, en les attaquant, attaqueroit la République même. On se prépare par conséquent à l'événement d'une guerre à soutenir; on arme par terre & par mer, ensuite d'un consentement donné de toutes les Provin-

ces. Les 20. mille hommes pour le service de la Reine de Hongrie & de Bohême, sont continués, ainsi qu'on l'a dit; 20. mille autres s'assemblent sur les frontières comme un corps d'observation; les 20. Vaisseaux dont il a été question sont tout équipés, & vont mettre incessamment à la voile pour joindre la Flotte de la Grande-Bretagne. Mais le Roi d'Angleterre ne se contentant pas de ce secours, demande que conformément aux Traités, les Etats Généraux déclarent la guerre à la France. Ce Prince leur a écrit à ce sujet une Lettre, dont voici la traduction.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,
Nos bons Amis, Alliés & Confédérés.

III.
Lettre du
Roi d'An-
gleterre
aux Etats
Généraux.

LE Roi des François ayant reçu dans ses Royaumes, le fils du Prétendant, & ayant fait des préparatifs immenses, par terre & par mer, dans un tems de pleine paix, en vue de l'introduire à main armée, dans nos Royaumes, pour nous ravir notre Couronne, à Nous & à notre Famille, & pour ravir à nos fideles Sujets, leurs Loix, leur Liberté & leur Religion; votre République, par une conduite toute opposée à celle de ce Roi, n'a pas voulu tarder à faire connoître combien elle détestoit une violation si énorme des liens qui unissent les Princes & les Etats.

Nôtre Ministre Plénipotentiaire à La Haye vous a déjà déclaré, par nôtre ordre, avec combien de reconnoissance nous avons reçu le secours de six mille hommes que vous nous avez envoyé à cette occasion. Cependant nous n'avons pas voulu différer de vous en réitérer l'assurance de nôtre main. La France a mis, depuis ce tems-là, le comble à ses mauvais desseins, en nous déclarant ouvertement

la

la guerre, sous des prétextes frivoles & injustes, par lesquels elle s'efforce de justifier sa conduite & de noircir la nôtre, au moyen d'accusations alléguées sans preuves, & de faits avancés sans fondement. Ainsi, nous nous trouvons obligé, quoiqu'à notre grand regret, de réclamer de vôtre part, l'exécution entière des Traités, & de vous requérir, en vertu de celui de 1678. d'entrer en rupture ouverte avec la France; offrant de concéder avec vous, sans délai, toutes les mesures nécessaires pour pousser cette guerre contre l'ennemi commun, & pourvoir, de la manière la plus efficace, à notre sûreté mutuelle.

Vous n'ignorez pas, Hauts & Puissans Seigneurs, avec combien de zèle & de bonne foi nous nous sommes opposés aux efforts que cette Couronne a faits, soit pour renverser l'ordre de succession établi par le feu Empereur, & qu'elle s'étoit obligée de garantir de la même manière que nous & vôtre République y sommes obligés, soit pour abattre une Maison au soutien de laquelle elle se voyoit engagée par les Traités les plus solennels. Vous approuvâtes la conduite que nous tinmes à cette occasion. Vous y fîtes plus, en y concourant, comme vous y concourez encore aujourd'hui. De-là est provenu la guerre injuste que ce Roi nous a déclarée, & qu'il annonce en même-tems à vôtre Etat, par les Armées dont il couvre actuellement vos frontieres, & dont il menace vôtre Barrière.

C'est afin d'assurer ce rempart de vos Etats, que nous avons cru devoir anticiper l'exécution des engagements du Traité conclu l'an 1715. en tenant dans ces quartiers un Corps très-considérable de nos troupes, destiné également à vôtre défense & à celle de la Reine d'Hongrie, notre alliée commune. Nous ne doutons nullement, que dans un tems où

la succession Protestante de ces Royaumes, qui est aussi un des objets du Traité, je trouve menacée si ouvertement par les attentats de la France, vous n'ajoutiez cette considération à tous les autres titres qui appuient notre demande auprès de vous. Tels sont les engagements les plus autentiques, les plus formels & les plus sacrés. Tel est l'exemple glorieux de vos Ancêtres; la défense d'une illustre Princesse opprimée, & le soutien de l'équilibre en Europe, d'où dépend le maintien de la liberté & de la sûreté commune. Telle est enfin la conservation de notre sainte Religion & du vrai culte de Dieu. Tout ensemble vous sollicite & vous oblige dans ces circonstances, de déclarer la guerre à la France, & de joindre par mer & par terre les forces de votre République aux nôtres, afin de réprimer l'injuste & dangereuse ambition d'un ennemi, qui, à la suite des guerres précédentes, s'est vu obligé plus d'une fois, par cette union de forces, de rendre la paix à l'Europe, & qui par ce même moyen & avec l'aide du Tout-Puissant, ne manquera pas de s'y voir encore obligé.

Des motifs si puissans nous assurent d'une résolution favorable de la part de votre République. Dans cette espérance & une attente aussi juste, Nous prions Dieu, qu'il vous ait, Hauts & Puissans Seigneurs, nos bons Amis, Alliés & Confédérés, en sa sainte & digne garde.

Écrit à notre Cour de St. James, le 13. Avril de l'an de grace 1744. & de notre regne, le dix-septième.

VÔTRE BIEN BON AMI,
GEORGE R.

Et plus bas, CARTERET.

Cette

Cette Lettre, qui fut remise le 29. Avril à l'Assemblée des Etats Généraux, a été envoyée depuis à toutes les Provinces, pour qu'elles délibèrent sur son contenu, & envoient les instructions nécessaires à leurs Députés. L. H. P. ont fait, en attendant, une réponse provisionnelle à Sa Majesté Britannique, dont on assure qu'elle n'a pas lieu d'être mécontente. Cela étant, tous les engagements de l'Etat envers la Grande-Bretagne, contractés par le Traité de 1678. vont se remplir en déclarant aussi la guerre à la France; c'est l'unique article qui reste à exécuter, après la voye de conciliation qui est actuellement tentée. Et pour contribuer à soutenir cette guerre, les Etats de Hollande & de Westfrise, dans une Assemblée dont ils firent la séparation le 9. Mai, ont arrêté de faire une nouvelle augmentation de douze mille hommes de troupes.

A N G L E T E R R E.

LEs vigoureuses résolutions prises dans la conjoncture où l'on se trouve d'une rupture ouverte avec la France, telles que nous les avons montrées dans nos derniers mémoires, s'exécutent avec chaleur. Pour encourager d'autant plus les Vaisseaux de guerre & les Armateurs à courir sur les ennemis, le jour que la Déclaration de guerre fut publiée, il parut aussi une Proclamation, par laquelle la propriété est ajugée à ces Vaisseaux & Armateurs, de chaque prise qu'ils feront sur les François, après qu'elles auront été déclarées légitimes par quelque Cour de l'Amirauté. Mais rien ne prouve mieux l'intention du Parlement à seconder les vûes de la Cour & de la Nation dans cette guerre, que des Adresses que les deux Chambres ont présentées

au Roi à l'occasion de la Harangue qu'il leur fit le 14. Avril, & que nous avons rapportée. Voici celle des Seigneurs.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

I.
Adresses
du Parle-
ment au
Roi.

Nous, les très-obéissans & très-fideles Sujets de V. M. les Seigneurs spirituels & temporels, assemblés en Parlement, faisons à V. M. nos humbles remerciemens de son très-gracieux Discours émané du Trône.

Les préparatifs faits dernièrement par la Cour de France, pour envahir ce Royaume en faveur d'un Prétendant Papiste abjuré, ayant excité en nous le ressentiment le plus vif & la plus grande horreur; le mauvais succès qu'a rencontré ce péni-cieux dessein, par un effet de la Providence divine, & par la vigilance de V^{otre} Majesté, remplit nos cœurs d'une joye si pure, que nôtre satisfaction est complete.

Un procédé si manifestement contraire à la foi de tant de Traités, ne pouvoit être aggravé plus fortement que par la Déclaration de guerre que le Roi des François a publiée contre V. M. Déclaration qui contient des insinuations si injurieuses à la dignité royale de V. M. & à l'honneur du nom & de la nation Britannique, que l'indignation que nous en ressentons en nous-mêmes, ne nous laisse aucun doute, qu'il n'en résulte un semblable effet sur tous les cœurs de vos fideles Sujets.

Nôtre zèle pour V. M. sa Famille Royale & son Gouvernement, & nôtre ardeur pour le service & le soutien de V. M. & de nôtre Patrie, même aux dépens de nôtre sang & de nos trésors, ne pouvoient être animés par des circonstances plus pressantes, que par les mesures que la France vient de prendre,

prendre, sans y être provoquée par d'autres motifs que par les efforts que V. M. a faits pour protéger les anciens & naturels Alliés de sa Couronne, pour défendre la Liberté de l'Europe, & pour maintenir le commerce & les intérêts essentiels de vos Royaumes.

Si la Grande-Bretagne étoit capable de manquer à ce qu'elle doit à V. M. dans une cause si juste, elle manqueroit à ce qu'elle se doit à elle-même. Vous pouvez donc vous reposer avec confiance sur les plus grands efforts que fera votre peuple, pour justifier les assurances solennelles qu'il vous a données avec tant de zèle & de dévouement, & pour seconder & assister efficacement V. M. dans les moyens de pousser la guerre contre la France, avec la plus grande vigueur.

Nous reconnoissons la bonté qu'a eue V. M. de nous informer, qu'à l'occasion de cet événement, Elle avoit fait les réquisitions convenables à ses Alliés, particulièrement aux Etats Généraux des Provinces-Unies, avec lesquels cette nation est unie par des liens si heureux. Nous supplions V. M. de continuer ces instances de la manière la plus forte; & nous ne doutons point, que la même amitié que cette grande République Protestante a montrée dernièrement pour ce Royaume, aussi-bien que le juste sentiment que nôtre intérêt & nôtre danger commun lui inspirent, ne la déterminent à se joindre avec V. M. afin de remplir ses engagements dans cette déclaration.

La déclaration gracieuse & paternelle que V. M. a faite, de n'avoir d'autre intérêt à cœur, que celui de ses Royaumes, ne peut manquer de remplir vos Sujets de la plus vive gratitude, & d'affermir cette confiance mutuelle entre le Roi & le peuple, qui est si nécessaire dans cette conjoncture. Permettez que de nôtre côté nous assurions V. M.

du plus profond de nos cœurs , que nous regardons la défense & le soutien de sa personne royale & de la succession Protestante dans son illustre Maison , comme l'unique sûreté que nous ayons , après Dieu , pour nôtre Religion , nos Loix & nos Libertés , & que tous les véritables Bretons & les Protestans s'uniront avec zèle & avec constance , pour le maintien de cette cause nationale & glorieuse.

Le Roi répondit aux Seigneurs.

MY LORDS ,

JE vous remercie de bon cœur de cette Adresse , qui exprime si bien le zèle & l'affection que j'ai toujours éprouvés de vôtre part. L'unanimité avec laquelle elle a été résolue , ajoute beaucoup à la satisfaction que j'en ressens. Je me repose sur vous , du soin d'effectuer vos assurances ; & vous pouvez compter sur mes efforts pour pousser cette guerre de la manière la plus convenable à l'avantage de mes Royaumes.

L'Adresse des Communes étoit conçûe en ces termes.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous , les très-obéïssans & très-fideles Sujets de V. M. les Communes de la Grande-Bretagne , assemblées en Parlement , demandons la permission de faire à V. M. nos remerciemens très-sinceres de sa gracieuse Harangue émanée du Trône , & de lui exprimer toute l'étendue de nôtre indignation & de nôtre ressentiment de voir , qu'après l'attentat le plus perfide pour surprendre les Royaumes de V. M. par une invasion subite en faveur du Prétendant , le Roi des François ait publié une Déclaration de guerre conçûe dans des termes également injurieux à l'honneur & à la dignité de Vôtre Majesté , de sa Couronne , de sa Personne & de son Gouvernement , & fondée uniquement sur ce

que V. M. en conformité de ses engagements , a soutenu une Alliée que le Roi des François opprimoit contre sa propre foi, aussi solennellement jurée, que chèrement achetée.

Nous félicitons V. M. sur le prompt secours qu'Elle a reçu dernièrement des Etats-Généraux.

Nous demandons aussi permission de la remercier sincèrement de la maniere dont Elle a pourvu à l'honneur de cette Nation , en déclarant la guerre contre le Roi des François , & de ce qu'Elle a bien voulu, dans cette occasion importante, faire les réquisitions convenables à ses Alliés, particulièrement aux Etats Généraux, qui sont unis avec cette Nation, par un intérêt commun & invariable. Leur attention reconnue à exécuter les Traités & leur juste sentiment du danger dont on est menacé, ne permettent point de douter, que sur les instances que V. M. continuera de leur faire, ils ne se déterminent à concourir avec Elle, dans les mesures les plus vigoureuses & les plus efficaces pour faire échouer les vûes ambitieuses de la France, & conserver la liberté & l'équilibre de l'Europe.

Vos fidèles Communes assurent humblement V. M. que quelques mesures ultérieures qui soient jugées nécessaires dans la poursuite de cette guerre inévitable, soit pour soutenir l'honneur de sa Couronne, soit pour la sûreté de cette Nation, V. M. peut compter sur leur assistance la plus réelle & la plus effective, ainsi qu'il convient à un peuple libre & reconnoissant, engagé à défendre sa liberté contre une Puissance qui aspire depuis si long tems à la Monarchie universelle de l'Europe, & dont les vûes ambitieuses, les projets destructifs ont été renversés jusqu'à présent par la bénédiction que Dieu a répandue sur les armes de la Grande-Bretagne & de ses Alliés.

Quoix,

Quoique de pareilles pièces occupent du terrain dans un Journal, on ne peut se dispenser de les y insérer. Elles sont trop intéressantes pour l'histoire du tems, & pour les circonstances présentes.

Outre les differens Subsidés que les Communes ont accordés au Roi depuis le commencement de la présente séance du Parlement, elles lui accorderont encore le 24. Avril un million de livres sterlings sur le fonds d'amortissement.

I.
Prises Françoises.

Les hostilités contre la France ont commencé par mer par la prise des Bâtimens suivans. Le *Jersey*, Vaisseau de guerre, a conduit aux *Dunes*, le 12. Avril un Vaisseau François chargé de vin & de sucre, qui venoit de *Bilbao* pour se rendre à *Hambourg*. Le 13. on amena à *Deptford* un autre Vaisseau François, parti de *Marseille* pour se rendre à *Dunkerque* & chargé d'Indigo, outre d'autres marchandises considérables. Mais ce qui est de remarque pour ces commencemens, c'est qu'une partie d'un Régiment que nous avons dit que le Général de Lœwendahl avoit fait lever en Pologne pour le service de la France, a été prise sur une Galliotte de *Dantzich* qui alloit à *Dunkerque*; elle avoit sur son bord 206. soldats Polonois, qui ont été conduits aux *Dunes* avec le Navire qui les transportoit. Les Vaisseaux de guerre le *Douures* & le *Zaphir* ont fait cette capture.

II.
Escadres des Amiraux Hardy & Matthews.

Il est décidé que le Roi ne passera point la mer cette année, sa personne étant jugée trop nécessaire à Londres dans un tems où le Royaume continuë à être menacé d'une invasion ennemie par une seconde apparition sur les côtes, de la Flotte Françoisse de *Brest*, qui est revenuë croiser dans la *Manche* au nombre de treize Vaisseaux

Vaiffeaux & de plusieurs autres Armateurs de la même nation, sortis de leurs Ports depuis la guerre déclarée. Une telle circonstance a porté l'Amirauté à faire joindre l'Escadre du Contre-Amiral Charles Hardy par de nouveaux Vaiffeaux de guerre, dont deux de 60. & deux de 40. canons. Cet Amiral que nous avons laiffé le mois passé à *Ste. Helene*, en a fait mettre plusieurs Vaiffeaux à la voile le 26. Avril pour se rendre dans la Méditerranée, & joindre la Flotte de l'Amiral Matthews, qu'on fait qui a aussi remis à la voile de *Port-Mahon* le 8. du même mois, composée de 28. Vaiffeaux de ligne depuis 60. jusqu'à 90. canons, & de 8. Frégates depuis 20. jusqu'à 50. canons, outre deux Brulots & Galliottes à bombes, & qui est retournée aux Isles d'hieres, mais trop tard pour s'opposer au passage du *Var* entrepris par les troupes Françoises & Espagnoles, lesquelles l'avoient déjà pleinement exécuté; trop tard encore pour empêcher les mêmes troupes de continuer leurs progrès, puisque s'étant emparées de *Nice*, elles ont poussé jusques aux retranchemens des Piémontois au Fort de *Mont-Alban* & devant *Villefranche*, & qu'après un rude combat, l'un & l'autre sont tombés sous leur pouvoir, de même que la Citadelle de *Villefranche*.

Dans une telle conjoncture on a envoyé de nouveaux ordres à l'Amiral Matthews, quoiqu'il eut un pouvoir autant qu'illimité; & ce qui peut y avoir le plus contribué, ce sont des instances que le Chevalier Oforio, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne, a faites au Ministère, après lui avoir fait sentir la nécessité où les troupes Piémontoises s'étoient trouvées de quitter d'abord les bords du *Var* & d'aban-

donner

donner la Ville de *Nice*, pour occuper leurs retranchemens devant *Villefranche*. Ce Ministre avoit fait connoître aussi alors qu'on attendoit avec beaucoup d'impatience le retour dans ce Port de la Flotte Britannique, puisqu'on s'apercevoit assez que les François & les Espagnols n'avoient eu d'autre but que d'obliger cette Flotte à s'éloigner, afin de rencontrer moins d'obstacle à l'exécution de leur entreprise sur le Comté de *Nice*.

IV.

Résolution
des Commu-
nes au sujet
des Flottes.

L'Amiral Matthews, avant de sortir de *Port-Mahon*, a ôté tout commandement sur sa Flotte au Vice-Amiral Lestock, & lui a ordonné de revenir en Anglerterre, à bord d'un Vaisseau de guerre, pour rendre compte au Roi de la conduite qu'il a tenuë dans le combat naval qui s'est donné le 22. Fevrier. Tant sur l'article de cette Escadre, que des autres Escadres il a été arrêté par les Communes, à la pluralité des voix, d'examiner, dans un Comité de toute la Chambre, l'état où les Flottes se sont trouvées depuis le 25. Mars 1742. vieux stile, jusqu'au 25. Mars 1744. aussi vieux stile, de même que la conduite qu'elles ont tenuës.

Le Ministère s'étant prêté aux nouvelles propositions du Duc d'Ahrenberg en faveur de la Cour de Vienne, ce Seigneur après avoir pris congé du Roi, partit le 21. de *Londres*, pour retourner dans les *Pays-Bas*, fort satisfait du bon succès qu'a eu sa commission, & des grandes distinctions qu'il a reçues pendant son nouveau séjour en cette Ville. Le Baron de Boerselaer y est au contraire arrivé de La Haye le 23. pour exécuter la commission dont il est chargé par les Etats Généraux des Provinces-Unies. Mr. Thompson, qui est aussi revenu de *Paris*, où il étoit chargé des affaires du Roi, y a

conclu, avant son départ, la Convention suivante avec le Ministère de France.

« I. Que les articles du Traité de Commerce
entre la Grande-Bretagne & la France, conclu à Utrecht le 11. Avril 1713. nouveau
stile, qui regardent les Sujets de l'une & de
l'autre Nation, dans le cas de guerre, nommément l'article XIX. seront exécutés de part
& d'autre, dans toute leur étendue.

V.
Convention
conclue avec
la France,

« II. Que les navires, les marchandises &
les effets, meubles ou immeubles, appartenans
aux Sujets des deux Nations, & qui se trouveront dans les Ports ou autres lieux de la Domination de la Partie adverse, ne seront point
arrêtés, ou confisqués; mais qu'il sera
libre, pendant le terme de six mois, à compter du jour de la Déclaration de guerre, de
vendre ou de disposer de ces effets, de la manière que les propriétaires jugeront à propos.

« III. Que si dans ce terme de six mois, les
Sujets de l'une ou de l'autre des deux Couronnes ne trouvent pas d'occasion de vendre
leurs effets, & qu'ils aiment mieux les transporter ailleurs, dans ce cas il leur sera accordé toutes les facilités nécessaires pour la
sortie desdits effets, ensemble de leurs personnes, & il leur sera délivré des passeports
valables, afin de se retirer où ils jugeront à propos; tous obstacles & difficultés qui ont
pû arriver pour y mettre empêchement, cessant, de part & d'autre, en vertu de cette
Convention.

« IV. Que s'il arrive des cas extraordinaires, auxquels il n'aura pas été possible de mettre
ordre dans le terme de six mois, les personnes intéressées qui s'adresseront aux Mini-

stres,

33 stes, & qui les préviendront là-dessus, ob-
33 tiendront encore un délai, suivant l'exigence
33 du cas. NB. Mr. Amelot a ajouté à cet arti-
33 cle, que s'il y avoit quelques Sujets de Sa
33 Majesté Britannique qui souhaitassent de
33 rester en France, pendant la guerre, sans y
33 être même obligés par leurs affaires, on le
33 leur permettroit, moyennant qu'ils se com-
33 portassent d'une manière convenable; dans la
33 persuasion qu'on auroit en Angleterre les
33 mêmes égards pour les Sujets de France qui
33 voudroient s'y arrêter aussi.

33 V. Qu'on laissera subsister les Pacquebots,
33 au moins pendant les six premiers mois de
33 la guerre, afin de faciliter le commerce des
33 Lettres & le passage des Sujets de part &
33 d'autre : Qu'il leur sera permis d'entrer dans
33 le Port de Calais, & d'y rester en toute
33 liberté & sûreté, à condition que le Pacque-
33 bot, avant d'entrer dans le Port, se fera
33 connoître au Commandant, qui enverra des
33 Officiers à bord, pour s'informer des passa-
33 gers qui s'y trouveront; & ledit Pacquebot,
33 en partant, ne pourra prendre personne
33 avec lui, que du consentement & avec per-
33 mission du Commandant de Calais, qui don-
33 nera à ces Bâtimens les passeports nécessaires
33 pour passer & repasser en toute liberté &
33 sûreté, sans être inquiétés ni molestés par
33 les Vaisseaux de guerre du Roi Très-Chrétien,
33 ni par les autres Navires armés en course;
33 sous quelque prétexte que ce puisse être.

33 VI. Et il a été convenu, que si, par le
33 moyen de ces Pacquebots, il arrivoit quel-
33 que abus qui empêchât cet arrangement de
33 subsister, il ne sera commis aucune violence,
33 mais

» mais que le dernier Pacquebot , qui s'en
» retournera en Angleterre , sera chargé d'un
» avis pour ne plus en expédier à Calais. »

On n'a pas attendu le retour de Mr. Thompson pour rétablir le Pacquebot de *Douvres* à *Calais* ; aussi tôt qu'on eut avis de cette Convention , la communication a été rouverte entre ces deux Places , par l'envoi des Lettres de part & d'autre.

Le Lord Clington est aussi revenu à *Londres* ; d'où l'on a envoyé à *Calais* les bagages de Mr. de Bussy , ci-devant Ministre de France en cette Cour.

Le Lord Barrimore a été relâché au mois d'Avril , sous caution ; nous avons annoncé le mois passé son arrêt , aussi-bien que celui du Colonel Cecil. Mais ce dernier est toujours gardé fort étroitement à la Tour.

P A Y S - B A S.

Q Uoique les troupes de part & d'autre , qui sont dans ces Pays , soient depuis un mois en mouvemens pour s'assembler en corps d'Armées , ces Armées n'étoient point entièrement formées vers le milieu du mois de Mai , faute en partie d'y avoir eu jusques-là assez d'herbe dans la campagne pour la subsistance de la Cavalerie. Celle de France , dont le commandement est donné au Maréchal de Noailles , aura la visite du Roi qui fera la campagne ; ce Prince s'y rendra d'abord , étant arrivé à ce sujet le 4. Mai de *Versailles* à *Valenciennes* , avec une partie de sa Maison. Le Maréchal de Noailles & les principaux Officiers qui commandent sous lui , étoient venus d'avance à *Valenciennes*. Mais il y a aparence que Sa Majesté en attendant que son Armée soit rassemblée , ira voir *Lille* , & les

autres principales Places de Flandres. La Ville de *Maubeuge* est assignée pour le séjour des Ministres étrangers qui iront à cette Armée. On veut qu'elle débute par un siège, ce qui prouveroit que sa force est supérieure à celle des Alliés, & d'environ 120. mille hommes, comme on le débite, outre le corps d'Armée qui est sur la *Meuse*, & qu'on fait monter à près de 30. mille hommes.

Mais si l'Armée de la Reine, avec les auxiliaires, n'est pas d'un coup de la même force, il est indubitable que par les mesures qui sont prises elle le deviendra en peu de tems; car outre les vingt mille Hollandois qui continuent d'en faire partie, vingt autres mille, & peut être davantage, la joindront encore, avec des renforts arrivés depuis peu aux Anglois. Le théâtre de la guerre va être ainsi fixé dans ces Pays; & non-obstant un tel événement, on est encore dans l'inaction de part & d'autre, c'est-à-dire, qu'on y observe de ne commettre aucunes hostilités; & ceci doit subsister sur ce pied, jusqu'à ce que le Comte de *Wassenaer*, qui est envoyé de la République des Provinces-Unies auprès du Roi Très-Chrétien, ait exécuté la commission dont il est chargé.

*Départ du
Prince Char-
les pour le
Rhin.*

Les pompeuses cérémonies de prêter le serment de foi & d'hommage à la Reine étant finies dans les principales Villes de toutes les Provinces, & les mesures prises sur l'événement d'une guerre déclarée par la France, le Sérénissime Prince Charles de Lorraine n'a pas cru devoir différer plus long-tems son voyage d'Allemagne. Il est parti le 7. Mai au matin de Bruxelles, au bruit du canon des ramparts, pour aller reprendre

repandre le commandement de l'Armée de Sa Majesté, qui est sur le Rhin.

Ce fut le 29. Avril qu'un Courier dépêché de *Versailles* à Mr. Tiquet, Ministre de France, lui apporta la Déclaration de guerre de cette Couronne contre la Reine, & l'ordre de retourner à *Paris*. Il est depuis parti de *Bruxelles*, où le Duc d'Ahrenberg est au contraire revenu de *Londres*.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Tout se prépare à l'ouverture de la campagne sur le *Rhin*. Les troupes de la Reine de Hongrie & de Bohême, qui ont passé l'hiver en *Bavière* & dans le *Haut-Palatinat*, ayant marché depuis la fin d'Avril sur cinq colonnes, doivent être arrivées présentement près de *Heilbronn* sur le *Neckar*; la tête de ces troupes, composée de 18. mille hommes, partie Hussars, partie Croates, Pandoures &c. commandés par le Baron de Bernklau, Lieutenant-Général, s'y trouvant depuis le 10. Mai. Elle étoit suivie par un Corps de vingt-deux mille hommes venant du *Brisgau*, sous le commandement du Général Berlichingen. Après ce Corps venoit la grande Armée en cinq colonnes, chacune commandée par un Général, la dernière ayant avec elle l'Artillerie. Elles ont toutes passé la rivière de *Lech* en arrivant sur ses bords. Le Comte de Traun qui commande cette Armée sous les ordres du Sérénissime Prince Charles, s'y est rendu de *Munich*, & en a trouvé les divers Régimens complets & dans un état

I.
Armée
Autri-
chienne
sur le
Rhin.

E c par-

parfait. Elle passe les 85. mille combattans ; suivant la liste qui en paroît. Le Prince y étoit attendu le 19. La Bavière se trouve par-là presque vuide de troupes Autrichiennes ; on n'y en a laissé qu'un très-petit corps , après avoir enlevé auparavant les armes à feu & autres à tous les habitans. Les troupes Bavaoises qui étoient encore à *Donauwerth* & à *Eschingen* , les deux seules Places qu'elles occupassent sur les frontieres de leur Pays , les ont aussi vidées dès le commencement de Mai ; & immédiatement après quatre Compagnies d'Infanterie Autrichienne sont entrées dans *Donauwerth* , & deux Escadrons de Dragons dans *Eschingen*.

II.

*Armée
Bavaoise.*

Ces troupes Bavaoises sont allé joindre les autres de leur Souverain qui se sont assemblées à *Wisenthal* près de *Philipsbourg*. Elles font une Armée d'environ trente mille hommes , y compris les Hessois qui demeurent au service de la Cour de Francfort. Le Comte de Seckendorff continué à la commander en chef. Plusieurs Régimens de ceux que la France tient comme Régimens étrangers , & entre autres le Régiment Royal Allemand , doivent passer à cette Armée sur un Pont construit depuis peu près de *Philipsbourg*.

III.

*Celle de
France.*

L'Armée Française , commandée par le Maréchal de Coigny , se rassemblera du côté du *Neuf-Brisach* , où on a conduit de *Strasbourg* un train considérable de grosse Artillerie. Les troupes dont elle sera composée montent à plus de 80. mille hommes. Ce Maréchal en a déjà fait la revûe ; & ayant auparavant fait la visite des postes qu'elles occupoient le long du *Rhin* , depuis *Stasbourg* jusqu'à *Germersheim* , il a visité aussi les travaux qu'il avoit ordonnés sur la *Queich* ,
pour

pour y rétablir les lignes, & les rendre plus fortes qu'elles n'étoient l'année dernière. Dans le tems que ce Général étoit à *Germersheim*, il y passa le *Rhin*, & visita le campement qui étoit déjà marqué alors pour les troupes Bavaraises, à *Wisenthal*.

Telle est la situation des Armées qui doivent agir sur le *Rhin*, pendant cette campagne. Il est certain qu'il n'y en aura point des Princes de l'Empire, parce qu'ils veulent demeurer tous tranquilles, & ont abandonné le dessein de cette Armée de neutralité qui a fait assez de bruit.

Mayence. Dans la conjoncture présente l'Electeur de Mayence a jugé à propos de renforcer la Garnison de sa Capitale, au moyen de quelques levées qu'il a fait faire, d'y enjoindre que tous les habitans ayent à se procurer des vivres pour six mois; & de prendre des mesures afin de pourvoir à leur sûreté. On travaille à cet effet dans *Mayence* à en réparer les fortifications.

Hannover. On ne prend pas de moindres précautions, mais avec plus de fondement, dans tout l'Electorat d'*Hannover*. Les ordres y sont donnés de préparer des quartiers pour un Corps de troupes Saxonnnes, accordées par la Cour de *Dresde*, sur une réquisition de celle de *Londres*, faite en vertu du Traité, par lequel la Saxe est obligée de fournir six mille hommes au Roi, en cas de guerre. Comme la Cour de *Berlin* est tenue, par un pareil Traité, de donner aussi dix mille hommes de ses troupes, dans le même cas, & qu'ils lui ont été demandés par le Lord *Hindford*, Ministre Plénipotentiaire de Sa Maj. Britannique auprès de cette Cour, ce Ministre a mandé à la Régence, que le Roi de Prusse

IV.
Mesures prises dans les Electorats de Mayence & d'Hannover.

s'est expliqué sur ce sujet dans des termes très-favorables , en déclarant « qu'il exécuteroit ,
 » avec une égale ponctualité le Traité de *Breslau*
 » & celui de *Westminster* : Que les dix mille hommes qu'il étoit obligé de fournir au Roi de
 » la Grande-Bretagne , seront livrés à la première réquisition : Que du reste il persiste
 » dans la résolution de s'en tenir à la neutralité par rapport aux différends entre la France &
 » les autres Puissances de l'Europe. » D'un autre côté le Baron de Jaxtheim , Ministre de la Reine de Hongrie & de Bohême à *Hannover* , après avoir reçu un Courier de Vienne , a déclaré aussi aux Ministres de la Régence , que Sa Majesté Hongroise regardant les intérêts du Roi Electeur comme inséparables des siens , offroit , au premier besoin , de faire marcher un Corps de ses troupes vers les frontieres de cet Electorat , pour le mettre à l'abri des entreprises que les François voudroient y former. Nonobstant ces offres , le Baron de Schwiegeit , Membre du Conseil pour le Département de la guerre , est allé faire des propositions à l'Electeur de Cologne pour un Corps de troupes Munsteriennes à engager au service de Sa Maj. Britannique en qualité d'Electeur d'Hannover , & qui se joindroit à un Corps qu'il a été résolu d'assembler aux environs d'*Osnabrug* , aussi bien que dans le voisinage de *Nyenbourg*.

La Cour de *Prusse* ne nous présente que l'arrivée de plusieurs Couriers de *Londres* , dont les dépêches ont été relatives à la Déclaration de guerre de la France contre la Grande-Bretagne ; dépêches sur lesquelles Sa Majesté Prussienne s'est déclarée de la manière qu'on vient de le montrer. Mais un article qui donne beaucoup de

de satisfaction à cette Cour, c'est que les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas ont accédé au Traité de Breslau, & garanti la Silésie; qu'ils ont aussi accordé au Roi quelques avantages par rapport aux péages de *Zutphen*.

Le Baron de Horn, Chambellan du Prince Royal de Suede, est arrivé de *Stockholm* à *Berlin*, & ayant été présenté le 5. Mai à la Reine mere, & ensuite à la Princesse Louise-Ulrique, il eut l'honneur de lui remettre le Portrait de ce Prince richement garni de diamans.

Saxe. Le départ de cette Cour pour *Varsovie* a été fixé au 29. May, & on ne doute pas qu'il n'ait eu lieu, à cause des préparatifs auxquels on a travaillé pour ce voyage.

Sur la premiere réquisition du Ministre du Roi de la Grande-Bretagne pour la marche d'un corps de troupes Electorales vers les frontieres de l'Electorat d'Hannover, les ordres ont été donnés à six mille hommes de s'y rendre au premier avertissement.

On ne voit pas de bon œil à la Cour le parti qu'a pris le Roi des deux Siciles Gendre du Roi, d'avoir admis dans ses Etats l'Armée Espagnole commandée par le Duc de Modene; on en est au contraire intrigué, à cause des suites qui en peuvent résulter, d'autant que ce Prince paroît avoir par là renoncé à la neutralité qui le mettoit à l'abri des événemens de la guerre.

Francfort. Cette Cour n'a rien ce mois-ci de fort intéressant pour l'étranger, après le mouvement de ses troupes, dont on vient de faire mention. La Diette de l'Empire ne nous donne non plus qu'une Déclaration, qui a été faite le 2. Mai par Mr. de la Nouë, Ministre de France, & qui est conçue en ces termes.

V.
Déclaration
à la Diette
par le Mi-
nistre de
France.

» Lorsque le Roi mon Maître rappella d'Alle-
» magne ses Armées , au mois de Juillet de
» l'année dernière , en conformité de la Décla-
» ration remise de sa part à la Diette générale ,
» Sa Majesté avoit lieu d'espérer que la Reine
» de Hongrie entreroit dans les vöyes qui s'é-
» toient ouvertes pour le rétablissement de la
» paix , par une juste conciliation de ses diffé-
» rends avec l'Empereur , sous la médiation de
» l'Empire. Mais comme la Cour de Vienne ,
» loin de répondre aux désirs de la Diette , sur
» les moyens de procurer cet accommodement ,
» a refusé hautement de donner les mains à
» cette médiation , & a tourné ses armes con-
» tre la France , en haine des secours que cette
» Couronne avoit donnés à l'Empereur ; Sa
» Majesté se trouvant obligée de repousser la
» force par la force , a jugé ne devoir pas dif-
» férer de déclarer la guerre à la Reine de Hon-
» grie. Sa Majesté ne doute pas que les Etats
» de l'Empire ne reconnoissent la justice de
» cette résolution : Et comme Elle n'a d'autre
» intention que de continuer d'agir dans le plus
» parfait concert avec l'Empereur , Elle compte
» que quelques mesures que la raison de guerre
» & la nécessité d'une juste défense l'obligent
» de prendre , les Etats de l'Empire ne pour-
» ront en concevoir aucune inquiétude , S. M.
» étant dans la volonté de donner de plus en
» plus , au Corps Germanique , les témoigna-
» ges les plus indubitables de ses dispositions
» constantes à contribuer à sa tranquillité & à
» ses avantages. A Francfort le 2. Mai 1744.
» Signé, MALBRAN de la Noüe.

Le 8. le Ministre de l'Electeur de Mayence ,
comme ayant le Directoire de la Diette , porta
cette

cette Déclaration à la Dictature publique. Les Protestations & autres Pièces de la Reine de Hongrie & de Bohême, portées à cette Assemblée par le même Ministre, font encore de tems en tems le sujet des délibérations de la Diète, mais les choses à cet égard restent dans l'état où nous les avons laissées jusqu'ici; & le mémoire du Ministre Bavaïois, avec le Decret de Commission qui y est relatif, & qui se trouvent dans notre dernier Journal, ne paroissent pas non plus avoir encore occupé la Diète.

L'Evêque & Prince de Liège arriva le 7. à *Francfort*, & il doit en être actuellement parti, pour aller visiter les Evêchés de *Ratisbonne* & de *Freyfinghen*.

VIENNE. Il ne s'est presque point passé de jours depuis le 15. d'Avril jusqu'au 15. de Mai, qu'on n'ait vû arriver, par corps de plusieurs centaines, dans cette Ville & ses environs, des *Marosches*, des *Morlaques*, des Miliciens de la *Theifs*, & autres troupes, qui continuent à venir de Hongrie & des Provinces voisines, pour aller servir dans les Armées de la Reine. Ils se rendirent tous successivement à *Schoenbrunn* où étoit la Cour, & y firent leurs exercices devant la Reine, suivant une règle établie, que ces corps de troupes, à mesure qu'ils arrivent, doivent se rendre dans l'endroit où est la Cour, pour y être vûs de leur Souveraine, & faire l'exercice devant elle : Après quoi Sa Maj. leur donne quelque marque de sa libéralité, en leur recommandant de la bien servir, & de se comporter courageusement.

La Reine fait état de se rendre à *Presbourg*, si déjà elle n'y est arrivée, car son voyage a été fixé au 15. de May. En attendant, les privilè-

gés des Protestans de Hongrie ont été confirmés par Sa Majesté, qui fait connoître d'autant plus par là qu'elle ne veut point qu'il reste dans ce Royaume aucune semence de mécontentement, que les différends de juridiction qui subsistent depuis un grand nombre d'années entre la Chambre Royale des Comptes & les Villes de la Haute Hongrie, sont sur le point d'être ajustés à l'amiable. Le Comte Erdoedi qui travaille dans cette affaire, après plusieurs conférences qu'il a eues avec les Députés de ces Villes, est venu à Vienne recevoir ses dernières instructions.

Comme la Hongrie montre une face nouvelle depuis le Gouvernement présent, nombre de Familles d'Allemagne, & entre-autres de la Souabe, de la Franconie & du Pays de Fulde, vont s'y établir. Il en est déjà arrivé beaucoup, & on en attend encore davantage, auxquelles on a déjà accordé & assigné des terres.

C'est un des Comtes de Colloredo, Major Général au service de la Reine, que le Prince de Lobkowitz a envoyé de Fermo à Sa Maj. pour lui donner avis de l'entrée des Espagnols, commandés par le Duc de Modene & le Général de Gages, dans le Royaume de Naples, & pour apprendre s'il doit les poursuivre dans ce Royaume. Ce Seigneur est depuis parti de Vienne pour retourner à l'Armée d'Italie, chargé d'instructions pour le Prince de Lobkowitz, dont le contenu, est, selon toute apparence, d'attaquer l'Armée Espagnole, & celle du Roi des deux Siciles qui s'y est jointe, puisque la Cour a envoyé ordre à Trieste & à Fiume, d'en faire partir un convoi de vivres & de provisions pour être transportés successivement à cette Armée;

ce qui n'auroit pas été nécessaire , s'il eut été ordonné au Prince de Lobkowitz de revenir sur ses pas. Le Comte de Colloredo a été aussi chargé d'un ordre que Mr. Robinson, Ministre d'Angleterre auprès de la Reine, lui avoit remis pour l'Amiral Matthews, & par lequel le Roi de la Grande-Bretagne enjoignoit à cet Amiral, de détacher de sa Flotte le nombre de Vaisseaux de guerre dont il pourroit se passer, au cas qu'il fût requis par le Prince de Lobkowitz d'en envoyer quelques-uns sur les côtes d'Italie, pour seconder les opérations de son Armée. Après le départ du Comte de Colloredo, un Courier de Londres, est venu à Vienne avec des dépêches qui confirment ce que nous venons de marquer. Le Roi de la Grande-Bretagne y fait entendre à la Reine « que le but » de la France, en lui déclarant la guerre, » ayant été d'empêcher, suivant toute apparence, » qu'il ne continuât de secourir Sa Majesté, » cette Puissance n'aura point la satisfaction » d'avoir réüssi dans ce dessein : Qu'il est en » état non-seulement de se défendre & d'agir » contre-elle, mais même que cette circonstance lui fournit de nouveaux moyens de » donner un secours plus efficace à Sa Majesté. » Qu'il a envoyé ordre à l'Amiral Matthews » de tenir toujours dix Vaisseaux de sa Flotte, » prêts à être employés aux ordres du Prince » de Lobkowitz ; & qu'il ne doute pas que » son Parlement ne continuë d'accorder aussi » des sommes à Sa Maj. » Ces nouvelles ont valu au Courier qui les a apportées, une bourse de 300. ducats que la Reine lui a fait donner.

Un autre Courier, mais dépêché de Paris par Mr. de Gundel, qui y a été chargé des affaires

affaires de la Reine, est arrivé le 1. Mai à *Schœnbrunn* avec la Déclaration de guerre du Roi de France contre la Reine. Sa Majesté a tenu le lendemain une conférence, à cette occasion, avec ses Ministres, & on doit depuis avoir fait la contre-Déclaration. On assure que le Baron de Bartenstein a été chargé de la dresser. Ce Seigneur est Secrétaire d'Etat ayant le Département des affaires étrangères, & connu par différens écrits qu'il a composés pour la défense de l'auguste Maison d'Autriche. Nous la rapporterons lorsqu'elle paroîtra. Cependant nous donnerons à l'article de France celle du Roi Très-Christien contre la Reine, puisqu'elle est publique.

Les Commissaires nommés pour entendre le Marquis de Botta, sur les dépositions faites à sa charge, ont fait leur rapport à la Reine, & le résultat en a été envoyé à la Cour de Russie.

On a arrêté sur la fin de Mars, dans un Village près de *Vienne*, une personne soupçonnée d'entretenir des correspondances dangereuses, & on l'a emprisonnée. Et depuis, on a aussi arrêté trois Marquis Espagnols, un Marquis Sicilien, & plus de trente autres personnes, qu'on examine. Quant au premier qui est un nommé Colneri, on lui a déjà fait souffrir la torture, & quoique jusqu'ici on n'en ait pû tirer de grands aveux, on dit cependant qu'il n'est gueres moins que convaincu, avec ses complices, de crimes capitaux contre l'Etat. La Reine ayant ordonné aux Commissaires qui les examinent, de finir leur affaire, on compte de savoir bientôt toute l'histoire de leur complot, & nous en ferons alors un récit non hazardé.

Mr. de Vincent est parti de *Vienne* pour retourner à la Cour de France dont il a été chargé des affaires auprès de celle-ci.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE , & en ESPAGNE , depuis le mois dernier.

F*Rance.* La plus grande partie des troupes destinées à former l'Armée du Roi en Flandres , se trouvant rendues aux endroits qui leur ont été assignés , le Maréchal de Noailles partit le 21. Avril de *Paris* pour aller l'assembler , après avoir pris le 19. congé de Sa Majesté à *Versailles*. Il fut suivi deux jours après du Duc de Chartres ; le Roi faisoit alors état de partir aussi incessamment pour aller commander cette Armée en personne , ayant nommé pour ses Aides de Camp , le Prince de Soubize , & les Ducs de Luxembourg , de Picquigny & de Richelieu ; la plus grande partie des équipages de Sa Majesté ont pris le 23. les devans sur Elle. Cependant son départ n'a eu lieu que le 3. du mois de Mai , à cause de divers arrangemens qu'il a fallu prendre , & qui ont demandé du tems. La Cour avoit aussi jugé à propos de faire publier l'Ordonnance portant déclaration de guerre contre la Cour de Vienne , que le Roi signa le 26. Avril , après la tenue d'un grand Conseil auquel il assista. On ne pouvoit que s'attendre à cette Ordonnance , après la Harangue du Marquis de Fenelon aux Etats Généraux du 23. du même mois , que nous avons rapportée. En voici la teneur.

L*orsque Sa Majesté s'est trouvée dans l'obligation , après que toutes les voies de conciliation ont été épuisées , d'accorder à la Maison de Baviere les secours qu'Elle étoit engagée à lui fournir , pour
l'aider*

l'aider à soutenir ses droits sur quelques-uns des Etats de la succession du feu Empereur Charles VI. Elle n'avoit aucun dessein de se rendre partie principale dans la guerre. Si le Roi eut voulu profiter des circonstances pour étendre les frontieres de son Royaume, personne n'ignore combien il lui eut été facile d'y parvenir, soit par la voie des armes qui n'auroient alors éprouvé qu'une foible résistance, soit en acceptant les offres avantageuses & répétées qui lui ont été faites par la Reine de Hongrie pour le détacher de ses Alliés : Mais bien loin que la modération de Sa Majesté ait produit les effets qu'on devoit s'en promettre, les procédés de la Cour de Vienne envers la France ont été portés à un tel point d'aigreur & de violence, que Sa Maj. ne peut différer plus long-tems d'en faire éclater son juste ressentiment. Les Ecrits scandaleux dont cette Cour & ses Ministres ont inondé l'Europe; l'infraction de toutes les Capitulations, la dureté des traitemens qu'elle a exercés envers les prisonniers François, qu'elle retient contre les stipulations expresses du Cartel; enfin ses efforts pour pénétrer en Alsace, précédés de déclarations aussi téméraires qu'indécentes qu'elle a fait répandre sur les frontieres, pour exciter les peuples à la révolte; tant d'excès redoublés forcent aujourd'hui Sa Maj. pour la vengeance de sa propre injure, la défense de ses Etats & le soutien des droits de ses Alliés, de déclarer la guerre, comme Elle la déclare par la présente, à la Reine de Hongrie, tant par terre que par mer, & d'attaquer indistinctement toutes ses possessions. Ordonne & enjoint Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs, de courre-sus aux Sujets de la Reine de Hongrie; leur fait très-expresses inhibitions & défenses d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence.

telligence, à peine de la vie ; & en conséquence, Sa Majesté a dès-à-présent révoqué & révoque toutes permissions, passeports, sauvegardes & sauf-conduits qui pourroient avoir été accordés par Elle ou par ses Lieutenans-Généraux & autres Officiers, contraires à la présente, & les a déclarés & déclare nuls & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande & ordonne Sa Majesté à Monsieur le Duc de Penthièvre Amiral de France, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans-Généraux pour Sa Majesté en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres-de-Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étendue de leurs pouvoirs & juridictions : Car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle veut & entend que la présente soit publiée & affichée en toutes ses Villes, tant maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres & autres Lieux de son Royaume & Terres de son obéissance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Versailles le 26. Avril 1744. Signé, LOUIS, Et plus bas, AMELOT.

On assure que la Déclaration de guerre contre le Roi de Sardaigne, va aussi paroître. Pendant tout le jour que celle que nous venons de rapporter, fut résoluë & signée, Mr. Amelot avoit travaillé avec le Roi & ses Ministres. Mais le jour suivant le Comte de Maurepas se transporta en son Hôtel à Paris, & lui remit une Lettre de cachet, par laquelle Sa Majesté le remercioit de ses services, & lui accordoit la
pension

pension ordinaire de vingt mille livres. Le Comté de Maurepas mit en même-tems le scellé sur tous les effets du cabinet de Mr. Amelot, & retourna ensuite à *Verfailles*, faire la même chose dans l'appartement qu'il y occupoit. Ce Ministre qui étoit Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères, & Intendant des Postes & Relais de France, sera remplacé dans ce premier Emploi, par Mr. de Chavigny, qui a acquis une parfaite connoissance des intérêts de tous les Princes de l'Europe, & qui doit être actuellement revenu à ce sujet de *Francfort*. Mr. Amelot a été disgracié, si l'on dit juste, pour avoir expédié les ordres que Mr. de Court a exécutés dans le combat naval du 22. Fevrier. Celui-ci qui est Lieutenant-Général de la Marine, s'il n'est point dans le cas de la disgrâce de Mr. Amelot, il n'a plus du moins le commandement de la Flotte du Roi sur les côtes de Provence. Il est revenu à *Paris*, l'ayant laissé entre les mains de Mr. de Gabaret, qui a aussi été créé Lieutenant-Général de Marine. Mr. de Court a eu du Roi la permission de se retirer à sa Terre de *Gournay* sur la *Marne* à 5. lieues de *Paris*. Cependant les bruits d'un mécontentement du Roi d'Espagne quant à la conduite qu'il auroit tenuë dans ce combat, doivent être regardés comme méprisables; car c'est sur de faux avis, que nous avons annoncé pareille chose le mois dernier.

III.
Escadres
du Roi.

L'Escadre qu'il a commandée, & qui étoit allé avec celle d'Espagne à *Carthagene*, est revenue sous ses ordres, le 12. Avril, sur la côte de Provence, & le 13. elle mouilla dans la grande Rade de *Toulon*. Elle a amené avec elle quatre Navires Marchands Anglois qu'elle avoit
rencon

rencontrés sur sa route. Elle a aussi ramené dans ce Port l'Etat Major des quatre Frégates Espagnoles qui y étoient restées. La Flotte Britannique commandée par l'Amiral Matthews, a aussi passé le 13. à la hauteur des Isles d'Hieres, faisant route vers *Villefranche*. On attendoit dans le même mois d'Avril le retour de l'Escadre Espagnole. Celle de *Brest* est présentement aux ordres de Mr. de Camilli, & il s'est rendu, comme on l'a dit, avec 13. Vaisseaux dans la *Manche*; mais on n'apprend pas qu'il ait encore rien tenté sur les côtes d'Angleterre. Le fils aîné du Chevalier de St. Georges qui pourroit recevoir quelque faveur de la réussite des desseins qui paroissent formés sur ces côtes, est, dit-on, parti de *Paris* pour servir à l'Armée de Flandres comme Volontaire. Le Prince son frere n'a pas été dans cette Ville, ainsi qu'on l'avoit débité. Il continué à demeurer à *Rome*.

Si ces Escadres n'ont plus rien entrepris depuis leurs tentatives infructueuses, elles montrent du moins des coups de la petite guerre, par diverses prises Angloises que leurs Vaisseaux ont faites, aussi bien que les Armateurs du Royaume, dont le nombre est actuellement de plus de mille, qui sont en course, & qui ont amené dans les Ports pendant le mois d'Avril vingt-deux Bâtimens: On marque de ceux-ci les noms, les cargaisons, qui sont ceux qui les ont pris, & s'en sont rendus maîtres, enfin tous les signalemens avec les endroits où on les a conduits. On en voit la liste, suivant un ordre qui a été publié, que chaque semaine on la feroit de toutes les prises faites sur les Sujets des Puissances avec lesquelles le Roi est en guerre. Ce récit nous meneroit un peu loin.

&

IV.
Prises en
mer.

& c'est ce qui est cause que nous nous contentons d'en faire seulement l'annonce. Quatre Navires François Marchands ont au contraire été pris depuis peu par les Armateurs Anglois ; outre ceux dont nous avons déjà fait mention. De ce nombre est le *Neptune* de 26. canons , qui étoit chargé de toiles & d'autres marchandises , & qui a été conduit à *Portsmouth* , après un rude combat , engagé vers la hauteur du Cap *Finisterre* , & dans lequel il s'étoit défendu vigoureusement contre deux Vaisseaux Anglois , savoir , le *Phenix* & le *Gibraltar* , chacun de 20. canons. Il ne s'est rendu qu'après que le Capitaine , & la plus grande partie de l'Equipage furent tués. Il étoit parti de *Morlaix* pour se rendre à *Cadix*. Douze Barques de *Marseille* , tant grosses que petites , ont eu le même sort , en revenant du *Levant* , pour avoir ignoré la Déclaration de guerre. Les Vaisseaux légers de l'Escadre Angloise de l'Amiral *Matthews* , ont fait ces dernières prises.

V. Vers le tems que parut l'Ordonnance par laquelle le Roi déclare la guerre à la Reine de Hongrie & de Bohême , il en a paru plusieurs autres , dont l'une du 22. Avril porte établissement d'un Conseil des prises , dans lequel il a déjà été ordonné que la liste de ces prises paroîtroit chaque semaine ; une autre par laquelle il est ordonné de former incessamment dix Compagnies de cent hommes chacune dans les Capitaineries garde-côtes des environs de l'Orient , pour être employées par extraordinaire , à la garde des côtes de ces Ports &c.

VI. Le Roi partit de *Versailles* le 3. Mai , à quatre heures du matin , pour se rendre en *Flandres*.
Départ du Roi pour la Flandres. Le Comte d'Argenson , Ministre de la guerre , avoit

avoit pris la même route deux jours auparavant. Les grands Officiers de la Couronne ont suivi Sa Majesté avec un Détachement des Officiers de la bouche. Le Comte de Charolois, faisant les fonctions de Grand Maître de la Maison du Roi, pendant la minorité du Prince de Condé, s'est aussi rendu à l'Armée. Le Roi, avant son départ, avoit reçu successivement des Exprès avec la nouvelle de divers avantages remportés en Piémont par les troupes aux ordres du Prince de Conti, & celles d'Espagne commandées par l'Infant Don Philippe. Nous en ferons mention en son lieu. Sa Majesté qui avoit ordonné que dix Bataillons allassent encore joindre le Prince de Conti, avoit ordonné aussi que le Tribunal de la Régence se tiendrait pendant son absence à Paris chez Mr. le Chancelier, où les Ministres s'assembleroient également pour la tenuë des Conseils. Elle fit venir la veille de son départ Mgr. le Dauphin, pour lui dire adieu, & écrire à Mesdames de France une Lettre dans laquelle Elle leur recommandoit de toujours bien s'aimer; Elle en écrivit une autre au Parlement de Paris, de même qu'à l'Archevêque de cette Ville. Voici celle qui a été écrite à ce Prélat.

MON Cousin, j'ai pris la résolution de me rendre sur ma frontière de Flandres, pour y commander en personne l'Armée que j'y ai fait assembler; & je vous fais cette Lettre, pour vous dire que je souhaite, que vous ordonniez des prières publiques pour l'heureux succès de mon voyage, & pour attirer la bénédiction du Ciel sur mes justes entreprises. La connoissance que j'ai de votre affection pour mon service, m'assure que vous vous

FF confor-

VII.
Lettre du
Roi à l'Ar-
chevêque
de Paris,

conformerez avec zèle à mes intentions. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 2. Mai 1744. Signé, LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos étoit écrit: A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit.

En conséquence de cette Lettre, l'Archevêque de Paris a fait publier le Mandement suivant.

VII.
Mandement de
l'Archevêque de
Paris.

CHARLES-GASPAR-GUILLAUME de Vintimille, des Comtes de Marjeille du Luc, par la miséricorde divine, & par la grace du St. Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit.

Le Roi, qui au commencement des troubles dont l'Europe est agitée, s'étoit proposé de ne prendre part à la guerre, qu'en donnant à ses Alliés les secours qu'il étoit engagé à leur fournir, se voit aujourd'hui contraint d'armer pour la sûreté de ses propres Etats, & pour s'opposer à des entreprises qui ne peuvent être regardées que comme de véritables hostilités de la part des Puissances qui les ont formées.

C'est dans la vue d'exécuter, avec vigueur, les résolutions que Sa Majesté a prises à ce sujet, & d'animer par sa présence le courage de ses troupes, qu'Elle vient de se dérober à sa Cour, pour se rendre à leur tête, & pour partager avec elles, les périls auxquels elles s'exposent, & les pénibles travaux que la gloire & l'intérêt de leur Etat font supporter.

Dans des conjonctures si intéressantes, demandons au Seigneur, qu'il envoie devant ce Prince, si cher à nos Peuples, un Ange bienfaisant, chargé de

de veiller à sa conservation, & d'écarter tous les accidens que nous pourrions craindre pour sa Personne sacrée. Convaincus, que de Dieu seul dépend le sort des combats, & quand il lui plaît, un homme en poursuit mille, & deux sont suffisans pour en mettre dix mille en fuite & en déroute, conjurons-le de rendre inutiles les efforts des Nations qui aiment & veulent la guerre, & de bénir ceux d'un Roi qui ne l'entreprend qu'à regret, & ne désire de vaincre, qu'afin d'obliger ceux qui fomentent la discorde, à concourir au rétablissement de la tranquillité publique.

Mais en même-tems que nous nous efforcerons d'obtenir, par la ferveur de nos prieres, la prospérité de nos armes, continuons à demander la paix avec les plus vives instances. Employons les larmes & les regrets d'une sincère pénitence, pour recouvrer un bien si précieux, que nos pechés nous ont ravi. L'intérêt de la Religion & le nôtre se réunissent à nous faire désirer la fin de ces tristes divisions, qui sont toujours les funestes sources d'une infinité de crimes, de profanations, & de desordres, & presque toujours de redoutables fleaux du Ciel, même pour les Peuples soumis à des Souverains victorieux & conquérans. A CES CAUSES, &c.

On a appris depuis le départ du Roi, qu'il étoit arrivé heureusement le 4. Mai à Valenciennes. Ce ne sera qu'après la campagne que se fera la célébration du mariage de Mgr. le Dauphin avec l'Infante d'Espagne Marie-Therese, quoique le Roi ait déjà nommé une partie de la maison de la future Dauphine. Le Duc de Richelieu quittera l'Armée pour aller faire la demande de cette Princesse à Leurs Majestés Catholiques.

VIII.
 Permission
 accordée à la
 Compagnie
 des Indes.

La Compagnie des Indes a obtenu du Roi d'Espagne la permission d'envoyer, pour son propre compte, deux Vaisseaux négocier à la mer du Sud. Ces Vaisseaux devront être du port de cinq à six cens tonneaux. La Cédule de Sa Majesté Catholique fixe à trois millions & demi de piastres, la valeur des marchandises que la Compagnie pourra y charger.

E S P A G N E.

Pour faire voir combien l'on a donné dans le faux à l'égard de Mr. de Court qui a commandé la Flotte de France dans les mers de Toulon, le Roi lui a envoyé à Carthagene, où il avoit relâché après le combat du 22. Février, une bague garnie d'un diamant estimé deux mille piastres, & a accompagné ce présent d'une Lettre fort gracieuse, pour témoigner à cet Amiral qu'il est très satisfait de sa conduite. Cependant Mr. de Court n'a plus, ainsi qu'on l'a dit, le commandement de l'Escadre Française qui est partie de Carthagene la nuit du 30. au 31. Mars pour retourner à Toulon, où elle est arrivée, sur ce que l'Amiral Matthews étoit aussi parti deux jours auparavant de Port-Mahon, faisant route vers son ancienne station aux Isles d'Hieres. Celle du Roi qui s'est fort distinguée dans le même combat du 22. Février, n'attendoit sur la fin d'Avril que les ordres pour retourner également en Provence, étant réparée de sorte qu'elle est en meilleur état, & les équipages plus complets qu'avant ce combat. Mais on ignore si Don Navarre continuera d'en avoir le commandement. L'opinion est, de ce qu'elle se tient encore à Carthagene, qu'on veut la renforcer de quelques Vaisseaux, outre les 4. Frégates qui n'ont point agi, pour avoir été obligées

obligées de rester dans le Port de *Toulon*. Quoiqu'il en soit, on a envoyé ordre aux Intendants de la Marine de *Galice* & de *Biscaye*, de presser l'armement des Vaisseaux de guerre qui sont dans les Ports du *Ferrol* & de *St. André*. La Cour a aussi ordonné une nouvelle levée de trente Bataillons & de vingt-quatre Escadrons, pour en augmenter les forces de terre du Roi. Leur rendez-vous général est fixé à *Barcelonne* où elles seront montées & équipées, à mesure qu'elles y arriveront.

Les Ambassadeurs de *France* & de *Naples* ont de plus fréquentes conférences avec le Ministre qu'ils n'ont encore eu, & l'Envoyé de la République de *Genes*, y est chaque fois admis. Les nouvelles, agréables à la Cour, que le Roi des deux Siciles s'étoit mis à la tête de ses troupes, après l'entrée de celles du Roi dans les Etats de ce Prince, & les suites qu'aura cette résolution de Sa Majesté Sicilienne, occasionnent en partie ces conférences; elles roulent au surplus sur ce qu'exécuteront les Escadres d'*Espagne* & de *France*, & sur ce qu'on peut espérer des progrès qu'a déjà fait en *Piémont* l'Armée combinée de l'Infant Don Philippe & du Prince de Conti, à laquelle nous allons passer.

A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
PIÉ MONT, depuis le mois dernier.*

LE Prince de Conti en arrivant à l'Armée Française dont il a le commandement, l'assembla entre *St. Paul* & *Carros*, à peu de
distance

I. distance du *Var*. L'éloignement de la Flotte Angloise des côtes de *Provence*, étoit pour lui & pour l'Infant Don Philippe, une circonstance trop favorable pour n'en pas profiter d'abord, & en faire apercevoir les suites au Roi de Sardaigne, quoique campé avantageusement & retranché devant *Villefranche*. La résolution des deux Princes fut donc d'entreprendre le passage, & ils l'exécuterent en même-tems; ils mirent pour cet effet leurs Armées dans un camp tracé au Village de *St. Laurent*, sur le bord de cette rivière; & l'Infant Don Philippe y étant arrivé, il fit avancer le premier d'Avril deux Détachemens, l'un de Grenadiers & Miquelets, l'autre de quatre Compagnies de Dragons, soutenus chacun de six Bataillons. Ces Détachemens passerent le *Var*, sans que les Piémontois entreprissent de s'y opposer, & les Compagnies de Dragons ayant découvert un Détachement de 30. hommes d'Infanterie de ces derniers, elles les attaquèrent, & les firent prisonniers dans une Cassine, après quelque défense. Pendant les dispositions pour construire des ponts, le Prince de Conti, & le Marquis de la Mina commandant l'Armée Espagnole sous l'Infant, se rendirent de l'autre côté de la rivière, dont les Piémontois avoient abandonné les bords. Ils reconnurent leur situation, posterent les troupes qui venoient de passer, & leur firent former un camp à *Ste. Marguerite*, en détachant deux corps, avec ordre de s'emparer de deux postes assez importants, dont l'un étoit le Château d'*Aspremont*. Le Détachement qui devoit s'emparer de ce Château, s'en rendit maître; mais l'autre fut arrêté par la grande quantité de neiges dont il trouva les chemins remplis, & ne put d'abord exécuter son entreprise.

Le

Le 2. les deux Princes allèrent visiter le camp de *Ste. Marguerite*, & étant revenus à celui de *St. Laurent*, ils ordonnerent à huit Brigades qui composoient le corps de réserve, d'aller joindre les troupes qui étoient de l'autre côté du *Var*. Sept Députés du Parlement de *Nice* vinrent le même jour assurer l'Infant de la soumission des habitans du Comté de *Nice*, & le prier de faire éprouver à ces habitans les effets de sa clémence. Huit Bataillons Piémontois qui étoient en garnison dans la Ville, l'avoient abandonnée, & s'étoient retirés dans des retranchemens construits près de *Villefranche* & du *Mont-Alban*. Deux Fregates Angloises s'étant approchées de la côte, incommoderent un peu l'aîle droite de l'Armée par le feu de leur Artillerie; & il fallut opposer à ce feu celui de quatre pièces de campagne pour les obliger de s'éloigner. Les Princes retournerent le 3. au camp de *Ste. Marguerite*. Depuis ce jour-là jusqu'au 12. les opérations ont été continuées, de manière que les troupes combinées étoient ce jour-là devant les retranchemens de *Villefranche* & du *Mont-Alban*. Les dispositions furent faites pour attaquer ces retranchemens la nuit du 13. au 14. mais un orage des plus furieux, survenu dans le moment que les troupes se préparoient à marcher, & des pluyes qui l'ont suivi & qui descendoient des montagnes comme des torrens, déterminèrent les Princes à suspendre jusqu'à la nuit du 19. au 20. l'exécution des ordres qu'ils avoient donnés. Huit Bataillons étoient postés sur les hauteurs de *Ste. Marguerite*, & quatre autres à *Castel-Novo*, pour être en état de s'opposer à la diversion que le Roi de Sardaigne auroit pû tenter de faire avec un corps

I I.
Leur entrée
dans Nice

de troupes qu'il avoit à *Sospello* situé au débouché du *Col de Tende*, mais ce corps composé de cinq Brigades, étoit trop foible. Le Pont sur le *Var* & le chemin qui conduit à *Antibes* étoient aussi gardés par un Bataillon ; & plusieurs postes établis, afin d'être garanti des entreprises de la Flotte de l'Amiral Matthews, dont nombre de Vaisseaux étoient revenus à *Villefranche*.

III.

Ils se rendent mai-
tres des re-
tranchemens
des Piémontois.

Le reste de l'Armée Espagnole & François, fut divisé en sept colonnes, dont six marchèrent le 19. vers les six heures du soir, pour être à portée de commencer, avant le jour, l'attaque des retranchemens ; & ayant continué cette marche à petit bruit, & avec toutes les précautions nécessaires pour prendre les Piémontois au depourvû, la première s'empara vers minuit de quelques Cassines, qui pouvoient faciliter l'entrée de la gorge de *Villefranche*. Le signal de l'attaque générale ayant été donné, elle commença à 3. heures du matin contre la partie des retranchemens qui défendoit la hauteur de *Mont-Gros*, où étoient six Bataillons Piémontois. Les troupes combinées y entrèrent sans beaucoup de peine, puisqu'elles s'emparèrent d'abord de deux Barrières qui flanquoient la gorge de *Villefranche*. Elles pénétrèrent jusqu'au haut du Col, y firent nombre de prisonniers, avec le Comte de Suze, qui commandoit l'Armée Piémontoise, & prirent à ces derniers leurs Drapeaux.

La prise du Comte de Suze ne déconcerta pas cependant les Piémontois ; ils se défendirent vigoureusement, jusqu'à ce qu'ayant reçu un renfort de quelques Bataillons, ils chargerent les Espagnols & François la bayonette au but du fusil, & les délogerent du poste de *Mont-Gros*.

Vers les neuf heures du matin, ayant d'ailleurs été contraints de le faire, pour avoir consommé toutes leurs munitions, & n'en pouvoir tirer de leur camp. Les autres attaques eurent un succès différent. Les Espagnols & François furent souvent repoussés, mais sans se rebutter.

Les troupes de part & d'autre reprirent haleine pendant quelques heures qu'elles rafraîchirent, & celles de France & d'Espagne ayant reçu de nouvelles munitions, l'attaque recommença avec furie. Les Piémontois répondirent avec une vigueur égale au feu de leurs ennemis, lequel continua jusques vers les quatre heures, sans que ceux-ci pussent reprendre le poste de *Mont-Gros*, ou en emporter quelqu'autre & s'y établir; de façon que la nuit du 20. au 21. ils retournerent à leur Camp, & les Piémontois demeurèrent dans leurs retranchemens; mais le 22. voyant qu'ils ne pouvoient être joints par neufs Bataillons qui étoient à *Castiglione*, & le Général Cinzano qui les commandoit depuis la prise du Comte de Suze, ne se croyant pas assez fort pour défendre plus long-tems ses retranchemens contre une Armée de 25. à 30. mille hommes, prit le parti de faire embarquer son monde au nombre de 14. Bataillons, mais non complets, sur des Bâtimens qu'il avoit rassemblés dans le Port de *Villefranche*, & d'abandonner la Ville, après avoir mis un peu de monde dans le Fort du *Mont-Alban*, & dans la Citadelle de *Villefranche*, pour arrêter pendant un ou deux jours l'ennemi. Il se retira ensuite à *Oneille*, où il s'est depuis retranché fortement. Les Piémontois garderent aussi soigneusement le *Col de Tende*, qui n'est pas un passage si difficile qu'*Oneille*, quoique commandé dans toute son étendue, qui est de plusieurs lieux,

IV.
Suite de
leurs progrès.

par des hauteurs qu'il faut emporter. On étoit cependant alors dans la croyance que le Prince de Conti, qu'aucune difficulté ne rebutte, tâcheroit de forcer l'un ou l'autre de ces deux postes, rien ne l'arrêtant de pousser outre, puisque le Fort du *Mont Alban* a capitulé après 24. heures de siège, & que la Citadelle de *Villefranche* s'est renduë après trois jours d'attaque. La Garnison de l'une & de l'autre a été faite prisonniere de guerre, avec le Lieutenant Général Bouneker qui commandoit dans la Citadelle.

V.
Perte des
troupes combinées.

Les troupes combinées ont trouvé 40. canons dans le Fort du *Mont - Alban* & 74. dans la Citadelle de *Villefranche*, & une grande quantité de munitions de guerre & de bouche. Les avantages qu'elles ont remportés leur ont néanmoins coûté environ quatre mille hommes, tant tués, blessés que faits prisonniers dans la journée du 20. mais les derniers font le moindre nombre : Il n'est que de 564. selon une liste donnée au Roi de Sardaigne, qui est retourné à *Turin*, savoir 520. Soldats & Bas Officiers, & 44. Officiers, parmi lesquels se trouvent Don Fernando Levan Maréchal de Camp, le Marquis de Mulause Brigadier & Colonel du Régiment d'Angoumois, le Chevalier Kermeler Lieutenant Colonel du même Régiment, sept Capitaines, dix neuf Lieutenans ou Sous-Lieutenans, deux Aides-Majors, deux Enseignes & onze Cadets ou Volontaires de rang.

VI.
Celle des
Piémontois.

La perte des Piémontois en morts & blessés n'est pas si considérable que celle des François & Espagnols; elle n'est que d'environ 1500. hommes, mais leur perte en prisonniers passe celle

celle de ces troupes. Il y a en Officiers le nombre de 56. dont est le Comte de Suze, fils naturel du feu Roi de Sardaigne & Général en chef des Piémontois, qui a été conduit à *Antibes*, le Lieutenant Général Bounecer, Mrs. de Serto & Keller Colonels, Mr. de Marcello Lieutenant-Colonel, le Chevalier Rati Major, douze Capitaines, 4. Aides-Majors & 34. Lieutenans, Souslieutenans & Enseignes.

Il y a eu aussi dans les diverses attaques environ 200. Anglois tués, blessés, & prisonniers. Ils étoient aux Batteries, & employés dans le corps d'artillerie. De ces derniers est un Capitaine, un Lieutenant, un Adjudant, un Sergent, 19. Soldats d'artillerie & 6. Bombardiers.

Ce récit, fait sur diverses relations qui ont paru de part & d'autre de la sanglante journée du 20. Avril, paroîtra suffisant à ceux qui entendent le métier de la guerre, & connoîtront que si l'attaque a été également impétueuse & intrépide du côté des Princes, la défense n'y a cédé en rien du côté des Généraux Piémontois; mais par les conquêtes des premiers, ils se trouvoient maîtres au mois d'Avril de presque toute la côte du Comté de *Nice* depuis *Antibes* jusqu'à *Monaco*, tandis néanmoins que les Anglois le restoient de la mer, leur Flotte ayant été partagée en trois divisions, dont il y en avoit une qui croisoit à la hauteur des côtes de *Provence*, & une autre sur la côte d'*Oneille*; ce qui a porté les Princes à faire travailler celles de leurs troupes les moins fatiguées, à mettre *Villefranche* & *Nice* du côté de la mer, & sur tout la première de ces Villes, hors d'insulte. Leur Armée a fait un mouvement le 24. Avril pour marcher

marcher à *Oneille*. Quant à la troisième division de la Flotte Angloise, elle a fait voile vers *Naples*, pour agir selon les ordres que le Prince de Lobkowitz, qui commande l'Armée Autrichienne sur les frontieres de ce Royaume, jugera à propos de lui donner.

Les troupes Piémontoises qui se sont rendues à *Oneille*, y ont été jointes le 23. par un renfort composé de dix Bataillons. Il avoit aussi alors un corps des mêmes troupes, assez considérable, qui s'étoit retranché au *Col de Tende*; & avec toutes celles que le Roi de Sardaigne rassemble, on assure que ses forces seront non de 50. mille hommes, comme on l'a dit le mois passé, mais d'environ quarante mille, y compris ce qui lui est revenu de la *Lombardie*.

Le Corps de 900. hommes que le Comte de Sada, commandant les Troupes Espagnoles dans la *Savoie*, avoit envoyé contre les habitans, a fait tant de diligence, qu'il est arrivé dans le Comté de *Morienne* deux jours avant que ceux-ci pussent y être; ce qui les a fait abandonner la résolution qu'ils avoient prise de refuser le payement des contributions qui leur ont été imposées. Cependant le peu de monde que le Comte de Sada a à ses ordres, n'étant pas suffisant pour garder le Pays, il a dépêché un Courier en *Provence*, pour demander qu'on lui envoyât du renfort; trois mille hommes de troupes Françaises doivent, par conséquent, lui être envoyés, de celles qui sont au Fort *Barreaux*, & dans les environs. Mr. de Sada a fortifié *Montmélian*, il y a aussi établi un gros magasin, & fait garnir de palissades l'entrée du Château de cette Ville.

En finissant cet article, on apprend que le Prince de Conti ayant reconnu qu'il n'étoit pas possible

possible de pénétrer en *Piémont* par le Comté de *Nice*, il a pris la résolution de tenter le passage par les gorges de *Château-Dauphin*, repassant pour cet effet en *Provence* : Qu'il y a quelques mille hommes de troupes fraîches dans le *Briançonnois*, destinés à renforcer les Espagnols, qui doivent rester dans le Comté de *Nice*, pour garder la Ville de ce nom & *Villefranche* : Que les *Piémontois* continuant à se retirer, ont abandonné les Villes de *Tende* & d'*Oneille* & repassent en *Piémont* : Et que le Roi de Sardaigne se mettra lui-même à la tête de l'Armée qu'il veut opposer à celle des deux Princes.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, depuis le mois dernier.*

Naples. La retraite de l'Armée Espagnole aux ordres du Duc de Modene, poursuivie par celle d'Autriche commandée par le Prince de Lobkowitz, & son entrée dans le Royaume, ayant déterminé le Roi de se mettre à la tête de ses troupes, Sa Majesté est partie le 24. Mars de sa Capitale, ainsi qu'on l'a déjà annoncé, après avoir nommé le Conseil de Régence pour être chargé du Gouvernement en son absence, & avoir fait ses adieux à la Reine. Elle s'est rendue à *Chieti*, accompagnée du Duc de Montalegre Secrétaire d'Etat, du Marquis de l'Hôpital Ambassadeur de France, de Don Jacques Carracioli Prince de Santo-Bueno, & de plusieurs autres personnes de distinction, & s'est fait suivre par tous les Barons & autres personnes de la Noblesse qui possèdent des Fiefs dans l'*Abruzze*, & ce
par

par une précaution qui a été jugée nécessaire. La Reine s'est retirée à Gaète ; c'est le lieu qui lui a été assigné , comme le plus sûr pour sa résidence dans cette conjoncture.

Le Roi avant de partir a fait mettre en liberté toutes les personnes qui étoient arrêtées pour des affaires d'Etat , ou que le Tribunal de l'*Inconfidance* avoit fait conduire en prison. Voici une Déclaration en forme de Manifeste que Sa Maj. a fait publier lorsqu'elle est partie de Naples , pour se rendre vers les frontieres.

1. *Manifeste du Roi des deux Siciles.*
LA situation présente des affaires en Italie , est un motif qui porte le Roi des deux Siciles , à informer le public , de la ponctuelle exactitude avec laquelle Sa Majesté , tant l'année dernière que celle-ci , a sacrifié tous les liens de la tendresse , de la reconnoissance & de l'attachement qui la lient à Sa Majesté Catholique, son auguste pere , pour ne s'attacher qu'à la plus exacte observation de la neutralité qu'Elle avoit promise en 1742. à Sa Majesté Britannique, de garder entre les Puissances qui sont en guerre au sujet de la succession de l'Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire.

Toute la malignité dont les hommes sont capables , ne peut obscurcir les preuves éclatantes que Sa Majesté a données de sa droiture , dans toutes les occasions qui s'en sont présentées. Il a été permis aux Anglois de négocier , en toute liberté ; dans les Etats de Sa Majesté Sicilienne, & même de s'y pourvoir de tout ce qu'ils ont voulu pour leurs Escadres dans la Méditerranée. La Cour de Vienne a su que ses Sujets pouvoient jouir de la même liberté dans les deux Siciles & sur la côte de Toscane. On n'a point permis aux Armées Espagnoles de tirer des Etats de Sa Majesté , ni armes ,
 ni

ni Soldats , ni aucunes munitions de guerre. Et toute l'Europe est informée des dangers & des malheurs auxquels l'artillerie & les autres munitions des Espagnols ont été exposées en mer & sur les côtes d'Italie , parce qu'il ne leur étoit pas libre de se servir des Ports , ni des Pays que Sa Majesté Sicilienne possède en Italie.

La position des ennemis de Sa Majesté Catholique dans ces Pays-là , pendant tout le tems du Printems , de l'Eté & des deux derniers Hivers , a été , sans doute , un état sensible , non-seulement pour un fils , mais pour toute autre personne , qui eut eu de l'attachement pour l'auguste Maison de Bourbon. Cependant rien n'a ébranlé la constance de Sa Majesté. Elle a voulu conserver une impartialité rigoureuse dans un tems où , sans cette circonstance , les Etats & les forces de la Maison d'Autriche auroient reçu le coup mortel que l'Armée du Comte de Gages auroit été en état de leur porter , s'il eût reçu un renfort médiocre.

Après des sacrifices si publics & une bonne foi si marquée , dont les exemples sont si rares , & qui est d'autant plus estimable , que la pratique n'en pouvoit coûter beaucoup à un cœur comme celui de Sa Majesté Sicilienne , Elle croyoit qu'ils lui auroient attiré le retour & la gratitude des Puissances intéressées , & qu'elles auroient rendu justice à celle du Roi , à sa constance & à son honneur , qui sont la règle unique & invariable de sa conduite.

Mais quelque immuable que soit la vertu en elle-même , ses voyes ne sont pas toujours les mêmes. Elle perd de son prix , elle cesse d'être une vertu , & dégénere en un véritable vice , quand elle ne prend pas un sage conseil de l'occasion , &
qu'elle

qu'elle ne change pas de mesures dès que les choses prennent un cours différent.

Sur ce principe, le Roi des deux Siciles n'a pas cru, que la nouvelle situation des affaires en Allemagne & sur tout en Italie, lui permît, en qualité de Pere prudent, en qualité de Monarque qui voit le feu de la guerre s'embraser de plus en plus dans le voisinage des peuples que Dieu lui a confiés, de différer de prendre les précautions convenables, & d'employer les moyens nécessaires pour entretenir la tranquillité dans ses Etats : Moyens dont jusqu'alors n'avoit pas eu besoin de se servir un Prince pacifique, qui ne prend aucune part aux prétentions de tant de Puissances.

Sa Majesté ne pourroit voir, sans une vive douleur, que le fleau de la guerre pénétrât dans ses Etats; qu'il affligéât & mit ses Sujets à la discrétion des cruautés & des brigandages qui sont les tristes effets attachés aux incursions des Armées, & aux Batailles : Elle ne pourroit le voir, sans se trouver Elle-même présente & à portée d'aider & de secourir ses chers, ses fidèles Sujets, & de pourvoir à leur défense. Ce secours seroit peu de chose néanmoins, s'il n'étoit accompagné de la force dans ce tems de troubles & de malheurs, où les armées tiennent lieu de raison & de loix, & où elles sont les seules interprètes de la justice.

Outre cette nécessité commune à Sa Majesté & à tous les Souverains qui voyent le feu de la guerre approcher de leurs Etats, on peut y ajouter un autre motif. Les Ministres de la Cour de Vienne ont laissé échapper en Italie assez de marques des vûes qu'ils avoient sur l'Etat des deux Siciles. Ils ont pris si peu de peine de dissimuler leur dessein, que toute l'Europe a pu combiner aisément le bruit généralement répandu de leur manœuvre, avec la répugnance

répugnance que témoignoit la même Cour, pour l'observation d'une parfaite neutralité. Et il est facile d'en conclure aujourd'hui, quel est le soupçon qui engage le Roi à prendre les armes.

Cette résolution de Sa Majesté est l'effet des plus mûres réflexions sur ce qu'exigeoient d'un côté les règles & les usages de la neutralité qu'Elle a promise, & sur le devoir que lui imposent d'un autre côté les Loix divines & humaines pour la défense de ses Sujets. Elle n'aura jamais d'autre but que de procurer leur sûreté & leur tranquillité. Et son unique attention sera de cultiver sincèrement & sans distinction, l'amitié des Puissances qui se renfermeront dans les bornes de l'équité, & qui se croiront obligées d'user envers Sa Maj. des mêmes égards qu'Elle a pour ces Puissances.

Cette Déclaration, traduite de l'Italien, a été envoyée, le jour qu'elle fut publiée, à tous les Ministres du Roi dans les Cours étrangères; & comme elle porte des caractères de la guerre, on a d'abord armé deux Vaisseaux de guerre, quatre Frégates, quatre Galeres, quatre Galliottes & quatre grosses Felouques, le tout destiné à défendre l'entrée du Golfe de Gaète, & à pourvoir en même-tems à la sûreté de cette Place.

Les Troupes du Roi ne furent pas si-tôt jointes par Sa Majesté, qu'elles formèrent une ligne le long de la rivière de Tronto jusqu'à Avignano. Celles d'Espagne, commandées par le Duc de Modene & le Comte de Gages, s'étendirent depuis Pescara jusqu'à Chieti, le Roi occupant avec la moitié de son monde tout le terrain qui est entre ce dernier endroit & Lorenzano. Un troisième corps aux ordres du Chevalier de la Viexville, Lieutenant-Général, s'étendit depuis

Lorenzano jusqu'à *Sora*. Le Comte de Gages a fait ensuite cantonner ses troupes, leur ayant assigné des quartiers entre *Giulia-Nova* & *Atri*, pour se rétablir des fatigues qu'elles ont essuyées dans leur retraite, & qu'elles fussent, par cette position, à portée de se joindre à celles du Roi, qui établit son quartier au Château des Princes de *Sangro* à *Chieti*. Toutes ces troupes sont demeurées dans les quartiers ainsi fixés jusques vers le 20. Avril. Le Roi étoit alors occupé à augmenter les siennes qui se renforçoient par des recrues arrivant de l'intérieur du Royaume, & par deux Regimens Espagnols qui sont aussi venus des Ports de la Toscane, ensuite d'un ordre de Sa Maj. Son Armée étoit alors d'environ 16000. hommes.

Mais un mouvement du Prince de Lobkowitz, qui commande l'Armée Autrichienne, a déterminé le Roi à faire revenir toutes ses troupes à *San Germano*, & à envoyer ordre à celles d'Espagne d'abandonner l'*Abbruzze*, de passer les Monts, & de le venir joindre. L'ordre fut donné en même-tems à plusieurs milliers de Payfans de se rendre au Camp de Sa Majesté, où ils furent employés à travailler à des coupures & à des retranchemens dans les gorges; on y a envoyé aussi de *Naples* beaucoup de vivres, & l'on a fait partir pour *Pescara* une grande quantité de poudre, de bombes, de boulets & autres munitions de guerre. On a laissé une forte garnison dans cette Place.

I I.
Armée Autrichienne. L'Armée des deux Couronnes ne nous montre point d'autres particularités jusqu'à la fin d'Avril. Celle de la Reine de Hongrie & de Bohême que nous avons laissée à la poursuite, ayant mis son quartier général à *Fermo*, s'y est cantonnée,

tonnée, pour se refaire aussi de ses grandes fatigues, de même qu'aux environs d'*Ascoli*, & de *Macerata*. Les Hussars se sont étendus depuis *Fuligno* jusqu'à *Strettura*, & plusieurs Piquets s'avancèrent en même-tems jusques sur les bords de la *Tronto*. L'Hôpital de cette Armée fut alors transporté de *Kimini* à *Pesaro*, & dans cette position le Prince de Lobkowitz en reçut nombre de convalescens ; il reçut aussi d'Allemagne des recrues, & trois mille Croates, beaucoup de chevaux de remonte qu'il attendoit, & une grande quantité de vivres & de fourages ; il avoit fait acheter ces provisions aux environs de *Monte-Rotondo*. Il fit aussi construire plusieurs fours à *Fuligno*, & déclara au Magistrat, qu'une Armée de 26. mille hommes devant arriver incessamment dans le voisinage de cette Ville, il eut à rassembler tous les vivres qui lui seroient nécessaires. Les autres Villes sur la route de *Fuligno* à *Naples* eurent une même déclaration ; ce qui a porté la Cour de *Rome* à faire renforcer d'abord les garnisons des Forteresses de *Sermonetta* & de *Colalto*, comme une précaution à prendre, pour le tems que l'Armée feroit son passage.

Par ces dispositions, & d'autres pour une marche, il étoit facile de juger que le Prince de Lobkowitz devoit traiter le Roi en ennemi pour avoir accordé dans ses Etats un azile aux troupes d'Espagne. Le Comte de Colloredo qu'on avoit dépêché à *Vienne*, en étoit revenu avec cet ordre positif. Six Vaisseaux de la Flotte Angloise de l'Amiral Matthews, qui mouillèrent le 24. Avril à quelque distance du Port de *Civita-Vecchia*, faisoient voile pour seconder les opérations

militaires qu'on avoit dès-lors méditées contre le Royaume. Ils furent suivis peu après de quatre autres.

III.

*Elle passe
la Tronto.*

On ne pouvoit s'attendre , après tant d'arrangemens & de mesures , qu'à voir bientôt les troupes Autrichiennes entreprendre le passage de la *Tronto* , afin de pénétrer dans le Royaume ; aussi la nuit de 25. au 26. un gros corps de leurs Hussars la passa sans la moindre opposition , & prit poste sur la droite de cette rivière dans le territoire de *Colonella* & de *Contreguerra*. Le lendemain au matin ce détachement fut suivi d'un autre corps plus considérable , ensuite il en est passé d'autres ; & l'on ne doute pas présentement que toute l'Armée du Prince de Lobkowitz n'ait aussi passé la même rivière , pour delà continuer sa marche dans le Royaume. Le Comte de Gages , sur cet incident , fit détacher le 29. un gros corps d'Infanterie & de Cavalerie Espagnole & le renvoya vers la *Tronto* , parce que le Prince de Lobkowitz étoit parvenu à lui faire prendre le change , en affectant de vouloir pénétrer dans le Royaume par le Pas de *San Germano*. D'abord plusieurs Détachemens Autrichiens se sont répandus dans l'*Abruze* pour y exiger des contributions. Ce jour-là 29. le Prince de Lobkowitz reçut du Roi de Sardaigne une Lettre sur les affaires de *Piémont* , dont voici l'extrait.

IV.

*Lettre du
Roi de Sar-
daigne au
Prince de
Lobkowitz.*

» LE parti que j'ai pris de retirer mes trou-
» pes du Comté de *Nice* , & de les faire
» passer à *Onelle* , ne doit vous causer, Mon-
» sieur , aucune inquiétude. Je ne l'ai fait que
» pour être plus en état de faire échoüer les
» desseins des François & des Espagnols. Mr.
» Matthews

» Matthews fait les raisons qui m'ont déter-
 » miné à prendre ce parti , & il les a fort ap-
 » prouvées. L'avantage dont les ennemis se
 » flattent , n'est point assez grand pour qu'ils
 » doivent s'en glorifier. C'est dans les passages
 » qu'ils ont encore à franchir , que je les at-
 » tends. Ainsi , Monsieur , vous ne devez avoir
 » aucune appréhension pour le *Piémont*. Je vous
 » souhaite tout le succès que vous pouvez dé-
 » sirer dans votre entreprise sur le Royaume de
 » *Naples*. Elle ne peut manquer de réussir , par
 » la justesse des mesures que vous avez prises ,
 » & qui ne doivent être ralenties en rien par
 » rapport à moi , puisque je me trouve suffi-
 » samment en état d'arrêter nos ennemis dans
 » leur entreprise. Mr. Matthews peut même
 » vous secourir de la plus grande partie de sa
 » Flotte , dont je suis en état de me passer pré-
 » sentement , &c. »

Nous finirons pour ce mois ci cet article de
Naples , par dire , que le Roi , afin d'animer les
 troupes qui composent son Armée , à se com-
 porter avec valeur , a augmenté du double leur
 paye pour tout le tems qu'elles seront en cam-
 pagnes ; & que S. M. a fait venir à son Armée quel-
 ques troupes de Sicile , pour les renforcer encore.

Rome. Dans un Consistoire public tenu en pré-
 sence du Pape , Sa Sainteté a fait une protesta-
 tion solennelle contre la possession que le Roi
 de Sardaigne a prise du Duché de *Plaisance* &
 de la Ville de ce nom , & contre tout ce qui a
 été stipulé par le Traité de *Worms* , au préjudice
 des droits que le St. Siège prétend avoir sur ce
 Duché. Une pareille Protestation s'est faite lors-
 que le feu Empereur Charles VI. fit aussi pren-

de possession du même Duché, après le Traité, qui assureroit les deux Siciles à l'Infant d'Espagne Don Carlos.

On fait montre à Rome d'une Lettre que le Pape a reçue de la Cour de Francfort, & qui lui a fait beaucoup de plaisir, puisqu'elle porte, que loin que cette Cour ait eu aucune part au projet de la sécularisation de quelques Evêchés d'Allemagne, dont on a fait mention il y a quelques mois, ce projet y est non-seulement désapprouvé, mais abhorré, & qu'elle le fera toujours la première à s'y opposer, comme étant contraire au bien & à l'avantage de la Religion Catholique, & manifestement opposé aux Loix & aux Constitutions de l'Empire Romain.

Genes. La République continuë à prendre toutes ses mesures tant pour la conservation du Marquisat de *Final*, que contre toutes autres entreprises qui pourroient se faire à son préjudice. Le Roi de Sardaigne qui a de l'occupation chez lui, n'a pas fait jusqu'ici la moindre tentative sur la portion du Domaine de cet Etat que lui assigne le Traité de *Worms*; & l'on pense qu'à la fin il s'en désisterra, à cause que la Reine de Hongrie & de Bohême a fait savoir à la Régence, qu'ayant les plus justes égards pour les droits de toutes les Puissances Souveraines, elle est très-disposée à ne point faire valoir l'exécution de la clause du Traité dont il est question, concernant *Final*, pourvû que Sa Maj. Sardaignoise veuille faire la même chose.

Au surplus *Final* & *Savone* ont des Garnisons nombreuses; on a mis aussi des troupes où on l'a jugé d'une espèce de nécessité; toutes sortes de munitions sont entrées dans ces Places, & l'on se fonde sur l'assistance des Cours dont

on a réclamé la protection : Ainsi la République paroît ne vouloir plus rien craindre ; elle a d'ailleurs quelque satisfaction qu'une amnistie générale pour les désertheurs qu'elle a fait publier, grossit ses troupes d'autant plus , que cette amnistie s'étend jusques sur les bandits & les vagabonds.

Cependant la Flotte Angloise de l'Amiral Matthews parut le 27. Avril à la hauteur de *Genes* , forte de 34. voiles , non compris les Galliottes à bombes , les Brulots & autres moindres Bâtimens ; elle relâcha le soir au *Vado* , où elle étoit encore le premier Mai , sans témoigner qu'elle eût dessein de donner la moindre inquiétude à la Régence , selon toute aparence , à cause que cette Régence lui avoit déclaré qu'elle resteroit neutre aussi long - tems qu'elle ne seroit pas attaquée ; que néanmoins elle accordoit à cette Flotte un des Ports de la côte pour s'y retirer , & y établir ses Hôpitaux & Magazins , & qu'elle étoit prête à envoyer à l'Amiral Matthews un état des magasins que les Espagnols & les François ont formés sur son territoire. Cette dernière déclaration a été faite par forme de réponse à l'Amiral Anglois , qui avoit demandé au Sénat pour qui & en quoi consistoient divers magasins qu'on avoit formés dans l'Etat.

Sept prises Françoises ont été conduites dans le Port de *Genes* par deux Vaisseaux de la Flotte de cet Amiral , qui s'en étoient détachés à cet effet.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au NORD , depuis le mois dernier.

Russie. Si les fiançailles du Prince successeur , au Trône de toutes les Russies ne sont pas encore faites , c'est une maladie , qui a mis à deux doigts

doigts de la mort la jeune Princesse d'Anhalt-Zerbst, qui en est cause ; mais comme cette Princesse recouvre sa santé , & qu'un abcès qu'elle avoit dans le corps a crevé & été rendu avec facilité la nuit du 31. Mars au premier Avril, on ne doute pas que la chose ne soit faite présentement. L'Impératrice & le Grand Duc sont dans une joye pour son rétablissement, égale à la tristesse que leur a causée le danger où elle a été. L'Impératrice n'a pas laissé pendant la maladie de la Princesse d'assister souvent aux délibérations du Sénat, & de communiquer le 26. Mars à ce Corps, des arrangements qu'elle se proposoit de prendre pour associer le Grand Duc à la Régence de l'Empire, aussi-bien que le dessein projeté de donner pour Epouse à ce Prince, la Princesse Sophie-Auguste d'Anhalt-Zerbst.

N'ayant rien appris de particulier depuis le mois dernier sur l'affaire du Prince & de la Princesse de Brunswick, on s'en tiendra, jusqu'à un autre mois, à ce qui en a été rapporté dans nôtre dernier Journal ; & sur celle du Marquis de Botta, à ce qu'en montre l'article de Vienne des présens mémoires.

L'accommodement fait entre la *Suede* & le *Dannemarck*, a été approuvé, dans toutes ses clauses & conditions, par Sa Majesté Czarienne ; en conséquence les troupes qu'elle avoit accordées à la première de ces Couronnes, sont en route pour revenir dans les Provinces de Russie.

Les affaires des Cours de l'Europe qui sont présentement en guerre, ne paroissent pas faire beaucoup d'impression sur l'esprit du Ministère Ruslien, quoique le public hazarde d'en débiter souvent qu'il veut y prendre quelque part. Il est vrai que le Roi de la Grande Bretagne a demandé

mandé le secours qu'il paroît en droit de réclamer dans la circonstance où la guerre lui est déclarée par le Roi de France ; mais on ne sait encore quelle est la résolution qui sera prise là-dessus. Le Lord Tirawley , Ministre d'Angleterre , fait ses instances , & il paroît être écouté. On pourroit en dire autant du Marquis de la Chetardie , Ambassadeur de France , qui reçoit toujours à la Cour l'accueil le plus favorable. Le Chevalier de Wich , ci-devant Ministre d'Angleterre auprès de cette Cour , est parti pour *Constantinople* , où il va avec caractère d'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique.

Suede. La navigation n'ayant pas été libre à cause des glaces , jusqu'à la fin d'Avril , les troupes Russiennes ont fait dans ce Royaume un plus long séjour qu'elles n'auroient fait , n'en étant parties qu'au commencement de Mai à bord de leurs Galeres , escortées de quelques Vaisseaux de guerre.

Le Comte de Tessin revenu de *Copenhague* à *Stockholm* , s'est attiré de grands éloges par la maniere dont il a conduit & terminé sa négociation auprès du Roi de Dannemarc ; le Baron de Hopken , qui étoit un des Ministres du Roi à *Constantinople* , va le remplacer à *Copenhague*. Le Comte de Tessin ayant été nommé depuis son retour , pour aller demander la Princesse Ulrique de Prusse destinée en mariage au Prince successeur à la Couronne , il est parti à cet effet pour *Berlin*. Les ordres ont été donnés ensuite de tenir prêts à *Carlsroon* quatre Vaisseaux de guerre qui doivent servir d'escorte à la Princesse Ulrique , quand elle viendra en *Suede*.

Dannemarc. Il n'y a aucun doute qu'après l'expiration du Traité dont nous avons parlé
ample-

amplement dans nos Journaux de Mars & d'Avril derniers, & qui subsiste entre cette Couronne & celle de France, le Roi n'engage un corps de six mille hommes de ses troupes à la solde de l'Angleterre, aux mêmes conditions du Traité de subside conclu il y a six ans entre leurs Majestés Danoise & Britannique. Mr. Titley, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Londres, a proposé là-dessus une nouvelle négociation; & sa proposition ayant été examinée, le Roi a envoyé des instructions en conséquence au Baron de Solenthal, qui est retourné à Londres.

Pologne. Des difficultés au sujet des limites qui séparent la Pologne d'avec la Russie, ayant occasionné, depuis quelque tems, de fréquens conflits de juridiction entre les deux Puissances, on est convenu de terminer cette affaire à l'amiable. Pour cet effet la Cour de Russie a envoyé des Commissaires à *Smolensko*, & la République en a fait autant. Les prétentions de part & d'autre ayant été produites & examinées, il en est résulté, que la Cour de Russie demande d'être mise en possession d'un district très-considérable, qu'elle prétend devoir être renfermé dans l'étendue de ses limites. La République, très-éloignée de déférer à cette prétention, demande au contraire, que les limites des deux Nations Polonoise & Rusienne soient rétablies sur l'ancien pied, & que le *Boristhène* forme à l'avenir la ligne de séparation des deux Etats, du côté de la Lithuanie.

On attendoit avec impatience l'arrivée du Roi à *Varsovie*, au commencement de Mai, afin qu'après avoir ouï le rapport du Sénat sur ce qui paroît devoir diviser la République d'avec la Russie au sujet du District dont nous faisons
mention,

mention , il s'employe fortement auprès de la Cour de Russie pour l'engager à se désister de ses prétentions. On espère d'ailleurs que Sa Maj. trouvera le moyen de rétablir la concorde parmi les grandes Maisons du Royaume qui sont défunies , & de prévenir les suites fâcheuses qui pourroient en résulter pour la tranquillité publique.

Depuis le duel entre les Comtes de Tarlo & Poniatowski , il y en a eu un autre entre le Staroste Gostynski de la Famille du premier , & le Staroste Stolnicki. Il a été au pistolet , & Gostynski y a été tué. C'est une suite de cette animosité qui divise les premières Familles. Le Comte Poniatowski , Grand Chambellan de la Couronne , n'est pas mort de la blessure qu'il avoit reçûe du Comte de Tarlo ; mais au contraire , il en est entièrement rétabli , au grand contentement de toute sa Famille , & de toutes les personnes qui sont au fait de l'affaire qui a donné le coup mortel au Comte de Tarlo , parce qu'on sait qu'il ne s'est déterminé qu'à la dernière extrémité à accepter le duel auquel il a été forcé.

Les soulevés de *Lithuanie* sont mis à la raison ; c'est-à-dire , qu'ils ne remuent plus depuis un exemple tragique qu'ils ont eu de ceux des leurs qui étoient tombés entre les mains des troupes , & dont quelques-uns ont été empalés , d'autres écartelés , plusieurs pendus , & qu'on a élevé des potences sur toutes les fosses où l'on a enterré ceux qui ont été tués dans les rencontres.

Un Envoyé du Kan des Tartares de *Crimée* est arrivé à *Varsovie* sur la fin d'Avril , afin d'exécuter une commission auprès du Roi. On a reçu dans cette Ville des avis des frontières de Turquie

quie, que Thamas-Kouly-Kan avoit fait des ouvertures de paix à la Porte Ottomane ; mais qu'ayant été rejetées, la guerre avoit recommencé avec plus de vigueur que ci-devant, entre les Turcs & les Persans.

Addition aux nouvelles des Pays-Bas.

Le Roi de France arrivant le 4. Mai à Valenciennes, Sa Maj. en a visité les fortifications extérieures, l'Arsenal & les magasins. Le 7. elle se rendit à Condé, le 8. au Quesnoy & à Mauberge, d'où elle retourna le 9. à Valenciennes, après avoir examiné les ouvrages dont ces différentes Places sont fortifiées, & fait la revûe des troupes qui étoient cantonnées aux environs. Le Maréchal de Noailles, & huit Aides de Camp l'ont accompagné par tout. Le 11. le Roi alla à Bouchain, de-là à Donay, le 12. à Lille, où s'est rendu le Comte de Waffenaer, Ambassadeur des Etats Généraux. Les troupes Françoises s'assembloient alors près de l'Abbaye de Cisoien. Le Roi est venu y établir son quartier, & c'est dans ce Camp que Mr. de Waffenaer, lui ayant été présenté, exposa le 16. dans une audience particulière, le sujet de la commission dont il étoit chargé : Sa Maj. lui fit la réponse suivante.

« Le choix que les Etats Généraux ont fait
 » de vous, MONSIEUR, ne pouvoit que
 » m'être très agréable, par la connoissance que
 » j'ai de vos qualités personnelles. Toutes mes
 » démarches envers votre République, depuis
 » mon avènement à la Couronne, ont dû lui
 » prouver combien je désirois d'entretenir avec
 » Elle, une sincère amitié & une parfaite cor-
 » respondance. J'ai fait connoître assez long-
 » tems mon inclination pour la paix. Mais plus
 » j'ai

« j'ai différé de déclarer la guerre, moins j'en
« suspendrai les effets. Mes Ministres me feront
« le rapport de ce dont vous êtes chargé, &
« après l'avoir communiqué à mes Alliés, je
« ferai savoir à vos Maîtres quelles sont mes
« dernières résolutions. »

Le Comte de Wallenaer a eu ensuite une conférence avec le Maréchal de Noailles. Cependant les François ont commencé les hostilités en faisant entrer le même jour un Détachement d'environ cinq mille hommes dans *Courtrai*, & ont depuis occupé *Warneton*, & quelques autres postes. Ils en veulent à *Menin*; & par leurs mouvemens, & des trains d'Artillerie qu'ils conduisent de *Lille* vers cette Place occupée par les Hollandois, le siège en paroît résolu. Ils y trouveront néanmoins les écluses lâchées, de même qu'à *Tournay*, & presque tout le Pays inondé jusqu'à *St. Amand*, *Condé* & *Valenciennes*.

Mais toutes les forces auxiliaires de la Reine de Hongrie & de Bohême se réunissent; elles sont en très-bon état, & formant une Armée des plus belle, & dont le nombre des combattans doit bientôt égaler celle du Roi Très-Christien, il est croyable qu'elle marchera à celle-ci, soit en-deçà, soit en-delà de la *Lis*, pour lui livrer bataille, l'union & l'harmonie étant la plus parfaite entre tous les Généraux qui y ont du commandement. On pourra faire un détail plus circonstancié des mouvemens dont on parle, le mois prochain, & des suites qu'ils nous présenteront, étant assez pour celui-ci d'avoir montré le champ ouvert aux opérations. Nous donnerons aussi un Mandement que le Cardinal d'Alsace Archevêque de Malines a rendu le 12. Mai, & qui ordonne des prières publiques pour
la

la prospérité des armes de l'auguste Reine, notre Souveraine, & qu'il plaise à la divine Bonté de benir les desseins du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, qui est allé se mettre à la tête des Armées de Sa Majesté.

Il n'y a ce mois-ci que peu de morts de personnes illustres à annoncer; on les joindra, par conséquent, à celles qui se présenteront dans la suite.

A V I S.

LES Statuts Sinodaux du Diocèse de Treves étant devenus très-rare & recherchés depuis plusieurs années, le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, en a fait une réimpression, dont il vend & debite les exemplaires actuellement, au prix modique d'un escalin, ou 7. sols de Luxembourg, proprement accommodés & couverts d'un papier marbré.

Le même souhaitant savoir quand la veuve de feu le Sr. Jean-Christ de Bâle auroit achevé l'impression du second Tome du Supplément au Dictionnaire de Moreri, lui a écrit à ce sujet, pour pouvoir en rendre raison aux Souscripteurs; & elle a répondu en date du 15. Mai, « qu'elle s'est vûe obligée, à cause des additions & des nouveaux articles qui se sont présentés en foule à y insérer, de former un nouveau plan de souscription, plus avantageux au public que le précédent, qui étoit d'abord de lui fournir deux Tomes, chacun de 200. feüilles, & qu'il auroit à payer un sol de France pour chaque feüille au-delà: Que selon le nouveau projet, il y aura trois Tomes de ce Supplément, afin qu'on ait le recueil

„ recueil le plus complet : Que ces trois To-
 „ mes comprendront 700. feuilles d'impression ,
 „ & que chacun coutera cinq florins d'Alle-
 „ magne , faisant pour les trois Tomes 15.
 „ dedsits florins , ou 37. livres 10. sols cours
 „ de France , sans que ladite veuve se réserve
 „ d'exiger quoi que ce soit , s'il y a des feuilles
 „ au-delà de ce nombre ; ce qui fait un gain
 „ de plus de cent feuilles pour les Souscripteurs :
 „ Que l'impression va s'en faire sans la moin-
 „ dre interruption , rien n'y apportant plus
 „ d'empêchement ; que le second Tome sera
 „ achevé vers la fin de la présente année , & le
 „ troisième à la St. Jean 1745. „

E N I G M E.

MEs légitimes droits donnent le diadème ;
 On me partage en mer , en fleuves , en ruisseaux ,
 Au cœur de l'univers je promene mes eaux ,
 Et plein d'ardeur , toujours je cours après moi même.



Quand je sors de mon lit , je n'y rentre jamais ;
 Mes voisins envieux tâchent de me détruire ,
 Forment mille complots pour troubler mon empire ;
 Et leur haine implacable en a banni la paix.



Je fais diversion au malheur qui me presse :
 Je goûte les plaisirs , j'échauffe la jeunesse ,
 Mais tout mon feu s'éteint quand je suis dans les
 vieux.



J'ai mille messagers que j'envoie en tous lieux ,
 Et mon activité fait naître sur la terre
 Les plaisirs de l'amour , les fureurs de la guerre.

Le Zero est le mot de la dernière Enigme.

F I N.

ERRATA pour le mois de Mai dernier.

Page 331. ligne 28. commandement , lisez commencement.

Page 361 ligne 8. est Officiers , lisez & Officiers.

Page 369. ligne 8. conjointement Son Altesse , lisez conjointement avec Son Altesse.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juin 1744.

ARTICLE I. <i>Hollande, Angleterre & Pays-Bas.</i>	page 391
ARTICLE II. <i>Allemagne.</i>	421
ARTICLE III. <i>France & Espagne.</i>	431
ARTICLE IV. <i>Piémont.</i>	441
ARTICLE V. <i>Italie.</i>	449
ARTICLE VI. <i>Nord.</i>	459